NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2977 (Part II) (privée-reprise 2)
16 février 1991

FRANCAIS

UN LIBRARY
FEB 19 1991
UN/SA COLLECTION

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 2977e SEANCE (DEUXIEME PARTIE)
(privée-reprise 2)

Tenue au Siège, à New York
le samedi 16 février 1991, à 11 heures

Président :	M. MUMBENGEGWI	(Zimbabwe)
Membres :	Autriche	M. HOHENFELLNER
	Belgique	M. NOTERDAEME
	Chine	M. LI Daoyu
	Côte d'Ivoire	M. ANET
	Cuba	M. ALARCON de QUESADA
	Equateur	M. AYALA LASSO
	Etats-Unis d'Amérique	M. PICKERING
	France	M. BLANC
	Inde	M. GHAREKHAN
	Roumanie	M. MUNTEANU
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
	Union des Républiques socialistes soviétiques	M. VORONTSOV
	Yémen	M. AL-ASHTAL
	Zaïre	M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

91-60385/A 0013L (F)

La séance est reprise le samedi 16 février 1991, à 11 h 40.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les membres du Conseil de sécurité sont saisis des documents S/22231, S/22232 et S/22233, qui contiennent, respectivement, le texte de trois projets de résolution présentés par Cuba.

Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/22223, lettre datée du 14 février 1991, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/22227, lettre datée du 14 février 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/22228, lettre datée du 15 février 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/22229, note verbale du 15 février 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/22230, lettre datée du 15 février 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/22235, lettre datée du 15 février 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies, et S/22237, lettre datée du 14 février 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Algérie, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

L'orateur suivant est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MARKER (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Ma délégation est heureuse de vous voir occuper le poste de Président du Conseil, du fait surtout que le Zimbabwe et le Pakistan entretiennent des relations étroites et amicales. Nous sommes certains que, grâce à votre vaste expérience de diplomate et à votre compétence, les délibérations du Conseil seront fructueuses et couronnées de succès.

Ma délégation voudrait également rendre hommage à S. E. M. Bagbeni Adeito Nzengeya, Représentant permanent du Zaïre, pour la manière avisée dont il a présidé les travaux du Conseil pendant le mois de janvier 1991.

M. Marker (Pakistan)

Le Pakistan s'est, depuis le début, opposé à l'occupation iraquienne du Koweït. La position du Pakistan et celle de la communauté internationale, qui cherchent un retrait de l'Iraq du pays frère musulman du Koweït, sont fondées sur la défense des principes fondamentaux du droit international et des normes de conduite entre Etats. La paix et la sécurité internationales et l'indépendance souveraine des petits Etats vulnérables dépendent du respect de ces principes qui sont reflétés dans les résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, et celles de l'Organisation de la Conférence islamique et de la Ligue des Etats arabes. Il est regrettable que, malgré les nombreux appels lancés par les dirigeants du monde, y compris par le Premier Ministre du Pakistan, l'Iraq n'ait pu être persuadé de retirer ses forces du Koweït.

Le Gouvernement pakistanais, quant à lui, a déployé nombre d'efforts pour éviter le conflit. En octobre de l'année dernière, le Pakistan s'est associé à cinq autres pays islamiques asiatiques pour demander au Président Saddam Hussein de retirer les troupes iraquiennes du Koweït, faisant par là preuve d'un véritable esprit islamique et pour défendre la cause de l'unité et de la solidarité de l'Ummah. A leur réunion trilatérale tenue le 3 janvier 1991, les ministres des affaires étrangères de l'Iran, du Pakistan et de la Turquie ont appelé à une solution pacifique de la crise grâce à l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ils ont également demandé au Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique de faire tous les efforts possibles pour favoriser une solution pacifique, y compris d'envisager la possibilité de convoquer une réunion d'urgence de la Conférence. Le Pakistan a également appuyé l'appel lancé par l'Iran aux fins de la convocation d'un sommet d'urgence de la Conférence. Le Premier Ministre a adressé des messages aux 14 chefs d'Etat et de gouvernement directement concernés, insistant auprès d'eux sur le besoin de trouver une solution pacifique au problème. Le Premier Ministre a également adressé directement un appel au Président Saddam Hussein pour qu'il applique les résolutions du Conseil de sécurité et retire ses troupes du Koweït afin de parvenir à une solution pacifique de la crise d'épargner au peuple musulman de la région une conflagration majeure.

Le Gouvernement et le peuple pakistanais ont donc été profondément choqués et affligés par le déclenchement des hostilités entre l'Iraq et les forces multinationales. Le Pakistan n'a cessé de demander une solution pacifique à la crise et déplore profondément que les efforts déployés en vue d'une solution pacifique aient échoué.

M. Marker (Pakistan)

Le Premier Ministre du Pakistan, Mian Mohammad Nawaz Sharif, a donc entrepris une mission de paix qui l'a conduit en Iran, en Turquie, en Syrie, en Jordanie, en Egypte et en Arabie saoudite du 22 au 28 janvier 1991. Il s'est ensuite rendu en Libye, en Tunisie, en Algérie et au Maroc, et hier il était à Taëf pour procéder à un échange de vues avec l'Emir du Koweït, qui est le Président en exercice de l'Organisation de la Conférence islamique.

Ces efforts ardus entrepris par le Premier Ministre du Pakistan reflètent l'anxiété et le sentiment d'urgence qu'éprouvent le Gouvernement et le peuple pakistanais face aux énormes pertes de vies précieuses et aux destructions de biens causées par les hostilités dans le golfe Persique. Le Pakistan estime que la situation actuelle est dangereuse pour la communauté internationale tout entière et pour l'Ummah musulmane en particulier. Nous sommes convaincus que des efforts déployés conjointement par l'Ummah musulmane sont le meilleur moyen de répondre à la crise actuelle - une crise qui, d'un côté, a fait du Koweït la victime d'une occupation illégale et, de l'autre, a provoqué la dévastation et la destruction, ainsi que la mort de citoyens innocents par suite de violents bombardements. Cela a suscité une angoisse et une préoccupation profondes dans tout le Pakistan, et nos coeurs saignent pour ces victimes innocentes d'une guerre impitoyable.

M. Marker (Pakistan)

Le Pakistan est d'avis qu'un règlement de la crise du golfe Persique ne réside pas dans la défaite d'une partie quelconque, et que le seul moyen de parvenir à une paix durable passe par la compréhension. Le Pakistan poursuit donc ses efforts pour organiser une Conférence des ministres des affaires étrangères des pays islamiques. Le Premier Ministre du Pakistan a proposé une formule de paix en six points qui inclut :

Premièrement, une déclaration de cessez-le-feu fondée sur l'expression claire par l'Iraq de son engagement à retirer ses troupes du Koweït en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, le retrait de toutes les forces étrangères du Golfe immédiatement après le cessez-le-feu, laissant aux pays de la région le soin d'assurer la sécurité régionale.

Troisièmement, la convocation d'une session d'urgence de l'Organisation de la Conférence islamique pour élaborer une ligne de conduite unanime, après avoir pris en considération tous les aspects de la crise.

Quatrièmement, le déploiement d'une force panislamique dans la région touchée.

Cinquièmement, l'application des résolutions pertinentes des Nations Unies, qui ne devrait pas se limiter au seul Koweït, mais qui devrait inclure le Cachemire et le Pakistan avec la même vigueur et la même énergie.

Sixièmement, tant qu'un cessez-le-feu n'aura pas été déclaré, tous les Lieux saints de l'Arabie saoudite et de l'Iraq devraient être déclarés zone de paix pour éviter le risque de les voir profaner.

Ma délégation tient à rendre hommage au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il a déployés au cours de cette crise longue et difficile. Son profond attachement à la cause de la paix a vivement impressionné mon pays.

Ma délégation a pris note avec grand intérêt de la déclaration faite par le Conseil révolutionnaire à Bagdad, hier, à laquelle mon gouvernement a réagi en ces termes :

> "Commentant la déclaration du Conseil de commandement révolutionnaire de l'Iraq diffusée sur Radio-Bagdad, le porte-parole des affaires étrangères a déclaré que bien que jusqu'à présent le texte officiel de la déclaration ne soit pas disponible, le Gouvernement du Pakistan pense que l'offre d'accepter la résolution 660 (1990) du Conseil de sécurité est une percée encourageante

M. Marker (Pakistan)

et un rayon d'espoir sur la voie d'un règlement pacifique de la guerre dans le golfe Persique. Le porte-parole a rappelé que la résolution 660 (1990) du Conseil de sécurité exigeait le retrait immédiat et sans conditions de toutes les forces iraquiennes du Koweït.

Le porte-parole a souligné que le Premier Ministre venait de revenir de la deuxième partie de sa mission de paix au cours de laquelle ses discussions avec les dirigeants des pays islamiques avaient principalement porté sur la nécessité d'un règlement urgent et pacifique de la crise du Golfe afin d'éviter la dévastation et les effusions de sang provoquées par la guerre dans le Golfe."

Ma délégation attache également une grande importance à l'initiative prise par le Président Gorbatchev et aux entretiens qui doivent avoir lieu à Moscou dans un avenir immédiat. Il y a des signes encourageants que le recours à la diplomatie reste toujours le moyen le plus efficace de parvenir à une solution pacifique.

Ma délégation espère que le Conseil de sécurité continuera à faire preuve de sagesse collective et poursuivra ses efforts pour amener la paix dans une région troublée où il y a déjà eu tant de morts et de destructions. Rien ne saurait décrire les sentiments d'angoisse et d'outrage de la population du Pakistan. Ma délégation oeuvrera étroitement avec le Conseil de sécurité afin d'assurer une paix honorable, juste et durable dans la région.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan de ses paroles aimables à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant du Soudan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. LAGU (Soudan) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Je vous souhaite plein succès dans votre présidence en cette période difficile. Permettez-moi également de louer les efforts de votre prédécesseur, S. E. M. Bagbeni Adeito Nzengeya, Représentant permanent du Zaïre auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour l'excellent travail qu'il a accompli au cours du mois dernier. Ma délégation souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil et leur adresse ses félicitations.

M. Lagu (Soudan)

Le Gouvernement de la République du Soudan appuie fermement l'appel à un cessez-le-feu immédiat afin de donner une autre chance à la paix. A cet égard, le Soudan s'associe aux initiatives louables de l'Union du Maghreb arabe, le Royaume hashémite de Jordanie, la République islamique d'Iran et la République islamique du Pakistan, et à l'initiative récente prise par l'URSS. Le Soudan loue le Yémen et Cuba pour les efforts constants qu'ils déploient dans le même but.

Je tiens tout d'abord à déclarer catégoriquement que le Soudan défend l'indépendance et la souveraineté de l'Etat du Koweït et qu'il regrette l'occupation de ce pays et les souffrances que connaît actuellement son peuple. Cependant, le Soudan déplore tout autant la présence de troupes étrangères dans le Golfe. Le Soudan est convaincu que cette crise aurait pu être traitée, et peut encore l'être, dans un cadre arabe et islamique.

Le Soudan est convaincu que le rôle primordial de l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement du Conseil de sécurité, est de préserver la paix, la sécurité et la stabilité, comme le stipule la Charte. A cet égard, toute mesure prise au nom de l'Organisation des Nations Unies ou pour son compte, devrait être constamment soumise à la surveillance et à l'examen des Nations Unies, car toute déviation à ce principe pourrait tenter les parties en cause à outrepasser le mandat des Nations Unies.

M. Lagu (Soudan)

Le Soudan estime que l'Iraq est actuellement soumis à une campagne injuste et excessive lancée sous la bannière des Nations Unies, car dans les opérations on ne semble pas faire la distinction entre les objectifs militaires et les objectifs civils. Par conséquent, ces opérations ne manqueront pas d'aboutir à la destruction totale des infrastructures économiques, culturelles et scientifiques et des ressources humaines du pays. J'en veux pour preuve l'incident tragique de l'abri civil dont nous avons été les témoins il y a trois jours. Le Soudan craint que l'objectif de la campagne en cours n'aille au-delà de la libération du Koweït. Il vise en fait à paralyser la capacité nationale de l'Iraq et à soumettre son peuple à une humiliation totale.

Le Soudan demande la cessation immédiate des hostilités et demande que l'on entreprenne de nouveaux efforts diplomatiques pour déboucher sur un règlement pacifique de la crise du Golfe. Ma délégation est réconfortée par le rayon d'espoir qui est apparu hier matin à l'horizon iraquien. Nous demandons à l'Iraq de rendre ce rayon d'espoir plus visible encore. Nous espérons que l'autre partie fera preuve de la même bonne volonté et cessera les bombardements, permettant ainsi à la situation de se stabiliser et au rayon d'espoir de prendre forme.

Compte tenu de l'engagement récent pris par l'Iraq de respecter la résolution 660 (1990), ma délégation attire l'attention du Conseil sur les éléments contenus dans le communiqué conjoint publié le 29 janvier 1991 par le Secrétaire d'Etat américain James Baker et par le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Alexander Bessmertnykh, à savoir que tout engagement de la part de l'Iraq de se retirer du Koweït amènera la cessation des hostilités et l'examen d'un ensemble de mesures de paix plus étendues dans toute la région du Moyen-Orient. Selon The New York Times du 31 janvier, les deux ministres

> "continuent de croire qu'une cessation des hostilités serait possible si l'Iraq prenait l'engagement sans équivoque de se retirer du Koweït."

Par conséquent, ma délégation demande instamment au Conseil de sécurité d'envisager cette possibilité et d'interpréter de manière constructive le signal lancé par l'Iraq.

Pour terminer, mon gouvernement déplore la guerre en cours et réclame ardemment une cessation immédiate des hostilités pour permettre à la raison de l'emporter et pour envisager de façon pacifique et globale la manière de régler cette crise particulièrement regrettable et tragique ainsi que les autres problèmes en suspens dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Soudan des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Mexique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MONTANO (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par dire combien ma délégation se réjouit de vous voir diriger les travaux du Conseil en ce mois de février. Vous êtes aux Nations Unies depuis peu de temps, mais vous vous êtes déjà acquis le respect de tous vos collègues. Nous tenons aussi à féliciter votre prédécesseur, le représentant du Zaïre, ainsi que les nouveaux membres du Conseil.

Le Gouvernement mexicain a suivi avec beaucoup de préoccupation l'évolution de la situation dans le golfe Persique. Comme tous les Etats de la communauté internationale, nous savons que cette situation ne touche pas exclusivement cette région. Ses incidences et ses effets ont eu, ont et auront des répercussions profondes pour nous tous, même pour ceux géographiquement éloignés de la zone du conflit. Voilà pourquoi nous avons décidé de participer de manière constructive à la recherche d'une solution pacifique et juste.

Cette même préoccupation a été exprimée en temps opportun par le Groupe de Rio lors de sa réunion des chefs d'Etat à Caracas, en octobre dernier, et plus récemment lorsqu'à la réunion des Ministres des relations extérieures du Groupe de Rio tenue également à Caracas, le 28 janvier dernier, celui-ci a procédé à une évaluation de la situation dans le golfe Persique. A cette occasion, le Groupe a réitéré que nos pays étaient prêts à apporter une contribution efficace à l'avènement d'un nouvel ordre de paix dans cette région.

Pour des raisons de principe ainsi que pour des raisons juridiques et historiques, le Mexique rejette catégoriquement l'invasion et la prétendue annexion du Koweït par l'Iraq. Cette agression viole les principes de la coexistence internationale. Voilà pourquoi nous avons appuyé la résolution 660 (1990) approuvée par le Conseil de sécurité le jour même de l'invasion et avons fait nôtre l'exigence présentée à l'Iraq de retirer toutes ses forces du territoire du Koweït.

Nous regrettons profondément qu'aient échoué les efforts diplomatiques pour régler un différend opposant des pays voisins ayant de profonds liens d'amitié et de fraternité. La situation est encore plus regrettable quand on sait le tort causé à la population koweïtienne et que subit aujourd'hui celle de l'Iraq, et les multiples effets néfastes que la guerre a engendrés pour tous les pays, quoique de manière bien plus aiguë encore pour les pays en développement.

M. Montaño (Mexique)

Notre appui aux résolutions du Conseil de sécurité et au Secrétaire général des Nations Unies procède de notre conviction que c'est là l'une des possibilités les plus viables pour trouver une solution au conflit qui permettrait le rétablissement de la paix conformément au droit international. De même, nous sommes convaincus de la nécessité d'entreprendre des efforts multilatéraux en vue d'un règlement d'ensemble, pacifique et définitif des problèmes de la région. Selon mon gouvernement, le Secrétaire général de l'Organisation a un rôle fondamental à jouer pour mener à bien ce processus.

Le début des hostilités a engendré des situations qui nous préoccupent tous. L'élargissement du conflit du fait d'attaques répréhensibles lancées contre des pays non belligérants de la zone et le risque de déstabilisation régionale donnent au conflit une dynamique irrationnelle bien particulière, mais cela ne doit en rien diminuer la détermination de ceux qui comme nous, aux Nations Unies, sont convaincus qu'une solution pacifique doit être trouvée dès que possible. Ne nous leurrons pas : la poursuite de la guerre engendrera de nouvelles sources de conflit.

M. Montaño (Mexique)

Les pertes humaines et matérielles considérables causées jusqu'à présent dans la région par les hostilités, qui portent un grave préjudice aux femmes et aux enfants, nous oblige à appuyer fermement les efforts coordonnés par le Secrétaire général en vue de porter secours à la population civile touchée et nous amène également à réfléchir à d'autres options à la portée de la communauté internationale pour traiter comme il se doit des aspects humanitaires de cette situation.

Pour toutes ces raisons, nous lançons un appel à toutes les parties au conflit pour qu'elles agissent avec la plus grande modération possible alors que se poursuivent les hostilités, pour réduire au minimum le coût en vies humaines et les dommages causés à l'infrastructure économique, sociale et écologique des pays de la région. Nous nous associons à l'appel du Secrétaire général pour qu'on n'utilise en aucun cas des armes chimiques ou d'autres armes de destruction massive. Nous demandons également que se poursuivent les efforts en vue de trouver une solution diplomatique au conflit. Aucun compromis, aucune concession ne coûtera plus cher que les dévastations causées par la guerre.

Nous savons très bien qu'il n'est pas facile de briser le cercle vicieux qui mène à l'intransigeance et au manque de souplesse, mais nous réaffirmons notre conviction qu'il est encore possible de trouver la paix au moyen du dialogue et de la négociation. Il est dans l'intérêt de tous de sauvegarder un ordre mondial où les conflits éventuels peuvent être résolus au moyen du droit international.

Il est également dans l'intérêt de tous d'éviter que les répercussions économiques de cette crise ne portent un préjudice grave à l'espoir d'une relance économique dans les pays qui luttent sans relâche pour surmonter les obstacles qui ont freiné leur plein développement. Nous estimons que nous avons l'obligation d'éviter que le conflit dans le golfe Persique ne devienne une nouvelle barrière qui empêche les pays en développement de faire des progrès sur la voie de l'équité économique et sociale. Sinon, nous entrerions de nouveau dans un cycle négatif pour nos peuples, et nous savons de par notre expérience que cela ne fera que susciter de nouvelles situations de conflit. L'ordre international auquel nous aspirons tous ne sera qu'une simple chimère s'il ne s'alimente pas de progrès significatifs au niveau du bien-être de la grande majorité de la population mondiale.

La diplomatie n'échoue que lorsqu'elle veut échouer. Le 2 août 1990, les Nations Unies ont réagi avec l'efficacité que nous avons toujours attendue

M. Montaño (Mexique)

d'elles. Dans les mois qui ont suivi, notre organisation a déployé, malgré des difficultés inimaginables, d'importants efforts pour que la paix et la sécurité internationales l'emportent sur la barbarie. Il ne fait de doute pour personne que de nombreux efforts ont été faits en vue de trouver une solution diplomatique au conflit. Nous sommes toutefois convaincus que même maintenant, à un moment marqué plutôt par le pessimisme que par l'espoir, il est encore possible de trouver une solution pacifique au conflit.

Il est sans doute paradoxal que le texte de la résolution 678 (1990) ait à la fois prévu le recours aux efforts diplomatiques et légitimé les actions auxquelles nous assistons aujourd'hui. Ma délégation pense que cette réalité ne doit pas exclure les efforts de réconciliation diplomatique. Nous estimons qu'il n'est pas contraire à la disposition de la résolution 678 (1990), qui, en son paragraphe 2 autorise les Etats Membres :

"à user de tous les moyens nécessaires pour faire respecter et appliquer la résolution 660 (1990) et toutes les résolutions pertinentes ultérieures..."

de poursuivre les efforts en vue de trouver une solution pacifique au conflit qui a commencé le 2 août dernier. Ce conseil doit permettre un débat plus large sur la conduite des actions qu'il a autorisées et ne pas s'éloigner du mandat principal que lui confère la Charte des Nations Unies, à savoir le maintien la paix et de la sécurité internationales. Les avantages qui découlent de l'exercice de la démocratie internationale que représente cette organisation dépassent de loin l'unité fondée sur le silence ou l'indifférence. Nous devons être ouverts à de nouvelles propositions et les encourager. Sans perdre de vue l'objectif central de faire respecter les résolutions adoptées par ce conseil, permettons de nouveau que la paix soit rétablie dans un proche avenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mexique des propos aimables qu'il m'a adressés.

L'orateur suivant est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et de faire sa déclaration.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis très heureux de vous féliciter de la façon remarquable dont vous dirigez les travaux du Conseil durant ce mois très difficile. Je rends également hommage à votre prédécesseur, le Représentant permanent du Zaïre, l'Ambassadeur Bagbeni Adeito Nzengeya, pour les compétences de diplomate remarquables dont il a fait preuve en présidant le Conseil au mois de janvier.

M. Aksin (Turquie)

Ma délégation a demandé la parole pour exprimer sa position à ce stade critique de l'histoire d'après-guerre du Moyen-Orient. La crise actuelle découle directement de l'invasion et de l'annexion du Koweït par l'Iraq. La Turquie a clairement déclaré que cette violation sans précédent de la Charte des Nations Unies est totalement inacceptable. L'action de l'Iraq a suscité la préoccupation et l'indignation, et son intransigeance ultérieure a provoqué à la guerre tragique à laquelle nous assistons aujourd'hui. Tous les efforts diplomatiques déployés au cours de la période précédant le 16 janvier, y compris le dernier effort, fort louable, du Secrétaire général lors de son voyage à Bagdad le mois dernier, ont été repoussés par les dirigeants iraquiens. Lorsqu'un règlement pacifique de la crise est devenu impossible, la guerre est devenue inévitable. Il n'y a aucun moyen pour le régime iraquien d'échapper à cette responsabilité. Le Gouvernement iraquien est responsable non seulement de la guerre qui fait rage dans le Golfe, mais aussi des épreuves du peuple koweïtien, qui a été brutalisé et terrorisé par l'armée d'occupation. L'Iraq porte également l'entière responsabilité des dégâts économiques énormes causés à tous les pays de la région, et même au-delà de la région. Mon pays fait partie de ceux qui ont été gravement touchés par les conséquences économiques de la crise du Golfe.

La perte de vies humaines et la destruction massive dont nous sommes témoins nous attristent profondément en Turquie. Nous compatissons profondément aux souffrances du peuple iraquien qui ne peut être tenu pour responsable de l'invasion du Koweït et des mesures qui ont suivi et qui ont rendu le conflit armé inévitable. Le régime de Bagdad a le pouvoir de mettre fin à cette guerre. Il doit obéir à ce qui est un impératif moral et agir sans plus de retard.

Nous suivons avec un vif intérêt les différentes initiatives de paix et contacts diplomatiques entrepris ces derniers jours par certains pays. Nous devons souligner que ces initiatives de paix ne sauraient aboutir sans que l'Iraq accepte de respecter pleinement et inconditionnellement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous espérons ardemment que le bon sens, la sagesse et le sens politique l'emporteront et que l'Iraq se retirera du Koweït, de sorte que les hostilités puissent cesser bientôt. Si Bagdad est capable de faire preuve de courage et de prendre cette mesure fatidique, il aura contribué au rétablissement de la légalité internationale, et à la cessation des souffrances des peuples tant koweïtien qu'iraquien.

M. Aksin (Turquie)

Ce rétablissement de la légalité internationale pourrait être un premier pas vers le rétablissement de la paix et de la sécurité dans tout le Moyen-Orient, ce qui, à son tour, permettrait de consacrer les ressources humaines et matérielles de la région à la reconstruction et au développement.

M. Aksin (Turquie)

La Turquie est prête à contribuer aux efforts qui seront entrepris en commun pour créer un climat pacifique, sûr et stable dans la région dès que la crise actuelle sera surmontée. La Turquie espère que la crise sera rapidement réglée avec le minimum de souffrance et de destruction. La Turquie souhaite également voir l'Iraq prendre sa juste place en tant que membre respecté et responsable de la communauté des nations, avec son intégrité territoriale intacte, et apporter sa contribution à la coopération et à la coexistence pacifique dans une région très sensible du monde.

Nous demandons encore une fois au Gouvernement de l'Iraq d'entendre l'appel des Nations Unies et de se conformer pleinement et rapidement aux résolutions du Conseil de sécurité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Turquie des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant de la Suède. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ELIASSON (Suède) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de me joindre à ceux qui vous ont félicité pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous avons beaucoup de respect pour vous personnellement et pour votre pays. Permettez-moi aussi d'exprimer à l'Ambassadeur Bagbeni Adeito Nzengeya notre reconnaissance pour son habile présidence du Conseil au cours du mois de janvier.

Après huit longues années de guerre entre l'Iran et l'Iraq, une nouvelle tragédie se déroule maintenant dans la région du golfe Persique. Elle résulte de l'invasion iraquienne du Koweït. Cette guerre a débuté le 2 août dernier, lorsque l'Iraq a attaqué son voisin plus petit, un Membre loyal des Nations Unies.

C'est une tragédie pour le Koweït et pour les peuples koweïtien et iraquien, mais c'est aussi une question d'une importance fondamentale pour nous tous. La sécurité et la souveraineté de tous les Etats sont en jeu. La solidarité et la perspective de sécurité collective sont des piliers essentiels des Nations Unies.

La position de la Suède a été limpide depuis le début. L'invasion et l'annexion subséquente du Koweït constituent de graves violations des principes les plus fondamentaux du droit international. Les conflits entre Etats doivent être réglés par des moyens pacifiques, et l'acquisition de territoires par la force ne peut être acceptée en aucune circonstance.

M. Eliasson (Suède)

En tant que Membre des Nations Unies, la Suède appuie toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la situation entre l'Iraq et le Koweït, y compris la résolution 678 (1990). Notre appui repose sur le principe selon lequel l'objectif fondamental des Nations Unies est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La réalisation de cet objectif peut exiger, en dernier recours, conformément à la Charte, l'usage de la force lorsque d'autres mesures sont inopérantes.

Nous avions espéré que les résolutions contribueraient à un règlement pacifique du conflit sur la base de la légalité internationale. Nous regrettons la tournure qu'ont pris les événements après le 15 janvier, mais en acceptant de se retirer du Koweït, l'Iraq aurait pu mettre fin à l'escalade de la crise. Nous déplorons que l'échec de la diplomatie ait fait des victimes et causé des souffrances à un grand nombre de personnes.

Il est maintenant essentiel que la fin de la guerre intervienne rapidement sur la base des résolutions des Nations Unies et du droit international. Nous nous félicitons des initiatives prises par l'Union soviétique, l'Iran et d'autres.

Nous croyons comprendre, d'après la déclaration faite hier à Bagdad, que l'Iraq pourrait être disposé à se conformer à la résolution 660 (1990) et à se retirer du Koweït. Il est certain que cette déclaration doit être précisée davantage, mais une chose est sûre : conformément à la résolution 660 (1990), l'Iraq doit se retirer inconditionnellement. Si l'Iraq démontrait, en termes non équivoques, sa volonté de se conformer sans conditions aux exigences du Conseil de sécurité, une cessation des hostilités liée à un retrait rapide et complet des forces iraquiennes du Koweït devrait être considérée. Le sérieux des intentions iraquiennes serait ainsi mis à l'épreuve.

A notre avis, le Conseil de sécurité doit continuer à surveiller attentivement les événements dans le conflit. Aucune percée en faveur d'une solution pacifique qui aboutirait à la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies ne doit être négligée. Il doit être parfaitement clair que la résolution 678 (1990) n'autorise pas l'usage de moyens militaires à des fins qui vont au-delà de ce qu'ont défini les Nations Unies. En outre, il est important d'assurer le respect du droit humanitaire et des lois relatives aux conflits armés.

M. Eliasson (Suède)

La manière dont le conflit prendra fin est de la plus grande importance pour l'avenir de la région et ses relations avec le reste du monde. Cela aura aussi des conséquences s'agissant du rôle des Nations Unies sur la scène mondiale et la qualité de la coopération internationale après la guerre froide.

L'Organisation des Nations Unies et son Secrétaire général ont un rôle déterminant à jouer dans la préparation de l'après-guerre. Nous croyons savoir que le Secrétariat envisage déjà la possibilité d'une opération de maintien de la paix après le retrait iraquien du Koweït.

L'ONU devra également assumer un lourd fardeau en ce qui concerne les besoins humanitaires après la guerre. Cette tâche formidable exige une bonne préparation. Même alors que la guerre se poursuit, le système des Nations Unies doit faire face à de nombreux défis humanitaires pressants. La visite prochaine en Iraq de représentants de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) pourrait réellement être très utile.

La Suède continuera à aider la population touchée au moyen de secours d'urgence en collaboration avec les Nations Unies, la Croix-Rouge et diverses organisations privées suédoises.

Après le retrait iraquien du Koweït, l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec les pays de la région, devra aussi jouer un rôle actif dans les efforts en vue de créer des arrangements de sécurité et de stabilité régionales dans la région du golfe Persique.

De plus, le problème palestinien devra être traité de façon urgente par les Nations Unies pendant l'après-guerre. Si nous n'entamons pas un réel processus de paix afin de répondre aux revendications légitimes du peuple palestinien, le Moyen-Orient continuera d'être harcelé par l'instabilité après la fin du conflit Iraq-Koweït.

Durant l'après-guerre, l'ONU devra également contribuer activement à un débat sérieux sur les armements dans l'ensemble du Moyen-Orient.

Mais la question la plus immédiate et fondamentale est la suivante : est-ce la force du droit ou le droit du plus fort qui prévaudra? L'Iraq doit quitter le Koweït. Il s'agit d'une exigence fondamentale pour la paix et la sécurité internationales qui repose sur le respect des résolutions des Nations Unies et du droit international.

M. Eliasson (Suède)

Il ne doit pas y avoir de doute : la clef pour mettre fin à la tragédie qui se déroule devant nous est dans les mains du Président Saddam Hussein.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Suède pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'anglais) : Je veux simplement faire une courte intervention afin de répondre aux questions qui m'ont été posées par le représentant du Royaume-Uni, jeudi.

Sir David m'a demandé :

"D'abord quelle est la nature de la menace militaire que l'Iraq a représentée pour l'Arabie saoudite depuis le 2 août et qu'il représente aujourd'hui? Ensuite, est-ce-que l'Arabie saoudite a reçu des indications quelconques, directement ou non, sur la volonté de l'Iraq de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité...?" (S/PV.2977 (Part II) (privée), p. 79)

Ces deux questions sont importantes, et j'y réponds avec plaisir.

Le Conseil sait qu'avant que l'Iraq envahisse le Koweït il y avait abondance de menaces, suivies de mouvements militaires et de troupes placées en formations offensives sur la frontière du Koweït. D'autres installations de surveillance ont également montré la situation.

Nos frères koweïtiens étaient inquiets. Nous étions inquiets. Mais nous avions des assurances, des assurances spécifiques, des dirigeants iraquiens. Nous les avons eues, notre roi les a eues, notre gouvernement les a eues et le Président de l'Egypte les a eues aussi personnellement. Les dirigeants de beaucoup de pays ont eu des assurances personnelles des dirigeants iraquiens que le Koweït ne serait pas envahi.

Le 2 août, le Koweït, à notre grande surprise, a été envahi alors que des négociations étaient en cours, six heures après la suspension d'une réunion de la session de négociation entre le Vice-Président de l'Iraq et le Prince héritier du Koweït.

Quelques jours plus tard les mêmes formations - 120 000 soldats armés - étaient placées sur les frontières de l'Arabie saoudite dans le même déploiement offensif, et nos commandants militaires ont signalé qu'il s'agissait d'une offensive. Nous avons eu les mêmes assurances que le Koweït avaient eues, que l'Arabie saoudite n'était pas menacée, comme si ces soldats étaient seulement là pour un week-end, peut-être pour un voyage d'agrément.

Je pense que nous aurions été très stupides de prendre ces assurances au sérieux, ayant déjà vu ce à quoi le Koweït avait été soumis après toutes les assurances que nous avions reçues. En conséquence, il n'y avait pas le moindre doute dans notre esprit sur ce que cette menace signifiait.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Je n'ai pas l'intention d'ajouter à celà l'information que nous avons eue d'autres sources arabes éminentes au sujet des desseins secrets dont elles avaient eu vent à propos des intentions des dirigeants iraquiens concernant l'Arabie saoudite en particulier. Il n'y avait pas le moindre doute dans notre esprit que l'Iraq avait les mêmes desseins offensifs qu'il avait eus envers le Koweït, et il n'y avait pas d'autre choix que de prendre les mesures défensives que l'Arabie saoudite a prises.

Je ne pense pas qu'aucun dirigeant responsable dans le monde, aurait pris la responsabilité de laisser son pays sans défense dans ces circonstances. Quiconque prétend que l'Arabie saoudite aurait dû suivre une autre voie n'est tout simplement pas responsable de l'Arabie saoudite, et ne comprend nullement ce que doit être la responsabilité d'un leadership vis-à-vis de son peuple et de son pays.

Nous connaissons aujourd'hui les préparatifs faits par les forces iraquiennes depuis la fin de la guerre Iran-Iraq. L'Iraq a tout simplement dépensé tous ses gains pour mettre fin à cette guerre. Les préparatifs militaires de l'Iraq, qui sont évidents aujourd'hui, montrent quel genre de desseins l'Iraq avait pour la région.

J'espère que cette réponse répondra à la première question de Sir David Hannay.

Quant à la deuxième question, à savoir si nous avons eu des indications, directes ou indirectes, en ce qui concerne la volonté de l'Iraq de respecter les résolutions du Conseil de sécurité, nous n'avons assurément pas eu d'autres indications que celles que le Conseil a eues.

La dernière indication, hier, à savoir que le Conseil de commandement révolutionnaire a posé plus de conditions à respecter par le Conseil de sécurité que le Conseil de sécurité lui-même n'en exigeait de l'Iraq, n'est malheureusement pas de bon augure pour un règlement pacifique. Une pause de cinq mois et demi a été accordée pour un règlement pacifique; après le début de la guerre le 2 août, le Conseil de sécurité a attendu jusqu'au 15 janvier, dans une pause de bonne volonté, de façon à ce que les dirigeants iraquiens puissent respecter les résolutions du Conseil de sécurité. C'est pourquoi je suis surpris lorsque des personnes demandent une pause maintenant. Une pause de cinq mois et demi n'était-elle pas suffisante?

Est-ce qu'une déclaration dans laquelle le Koweït n'est pas mentionné est une indication sérieuse?

M. Shihabi (Arabie saoudite)

L'évacuation est mentionnée comme un des éléments qui pourrait être éventuellement discuté. Ce n'est pas une indication de paix pour nous. Dans un état de guerre, une guerre difficile dans laquelle des gens souffrent tant, de nombreuses personnes de plus d'un pays - l'Iraq et le Koweït, et aujourd'hui l'Arabie saoudite souffrent aussi beaucoup - des indications de paix ne peuvent pas être une mention d'évacuation faite en passant.

Une telle indication serait la façon dont l'Iraq et l'Iran ont procédé lorqu'ils ont voulu régler leur différend. Par une seule lettre le Président de l'Iraq a réglé la question avec l'Iran. C'est la manière de régler la question aujourd'hui, si les Iraquiens ont vraiment l'intention d'arrêter la guerre. Autrement, toutes autres indications ne seraient que de malheureux exercices faits aux dépens des personnes exposées au danger, et non des personnes qui sont à l'abri dans les bunkers.

J'espère que j'ai répondu à la deuxième question.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant du Koweït, à qui je donne la parole.

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : J'ai demandé la parole pour répondre aux questions qui m'ont été posées par mon ami, le Représentant permanent des Etats-Unis. Mais avant de le faire, je voudrais donner lecture au Conseil de la déclaration publiée par mon gouvernement à la suite du communiqué iraquien transmis hier par les médias au sujet de la prétendue acceptation par l'Iraq du retrait du Koweït :

"Le communiqué publié aujourd'hui par le régime iraquien et transmis par les médias, qui contient les conditions que celui-ci pose à son retrait du Koweït, n'ajoute rien de nouveau à la position intransigeante de l'Iraq. Il doit être considéré comme un nouveau maillon dans la chaîne de la politique de tromperie, de faux-fuyants et de procrastination suivie par l'Iraq depuis son invasion maléfique du Koweït. Ce n'est qu'une répétition de ses tentatives et de ses manoeuvres désespérées pour contourner les résolutions du Conseil de sécurité, rompre l'isolement imposé à ce régime et ouvrir une brèche dans l'unanimité internationale contre son occupation brutale du Koweït.

Le Koweït réitère la position claire et ferme qui est la sienne : il faut que toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la question du Koweït soient appliquées intégralement et sans condition. Le Koweït demande que le monde consacre son attention à la tragédie du peuple koweïtien qui est résolument resté sur le territoire du Koweït depuis le 2 août dernier, aux souffrances endurées par nos enfants, par les prisonniers de guerre et par ceux qui sont détenus dans des camps, et au sort de ceux qui sont soumis à la torture et aux assassinats aux mains des forces du régime iraquien traître.

Le Koweït - tout en demandant à la communauté internationale de continuer d'agir fermement pour mettre un terme aux cruelles souffrances endurées par le peuple koweïtien et de redoubler d'efforts pour amener le régime iraquien à respecter sans condition toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et pour rétablir le droit de manière à instaurer la sécurité et la stabilité dans la région et à renforcer les fondements du nouvel ordre mondial pour faire de notre monde un monde à l'abri des menaces, sûr et stable - demande au peuple iraquien frère de s'unir contre l'injustice et la tyrannie

M. Abulhasan (Koweït)

et de délivrer l'Iraq de son leadership tyrannique dont la politique perverse est à l'origine de nombreuses catastrophes, les premières victimes en étant l'Iraq et les citoyens iraquiens, et a eu de graves conséquences qui ont provoqué la destruction et la désunion de l'Ummah arabe et islamique."

Pour ce qui est des efforts diplomatiques qui pourraient être entrepris à la suite de la publication du communiqué iraquien, mon pays est disposé à encourager de tels efforts afin d'obtenir une clarification de la position iraquienne et d'exercer de nouvelles pressions sur l'Iraq pour qu'il annulle les conditions irrationnelles et inacceptables contenues dans son communiqué d'hier.

En même temps, nous ne sommes pas d'accord avec les appels urgents lancés, notamment, par certains membres du Conseil de sécurité afin qu'un cessez-le-feu partiel temporaire ou général soit déclaré pour permettre aux efforts diplomatiques en cours de déboucher sur des résultats fructueux. Les efforts diplomatiques n'ont pas cessé depuis le début des hostilités. Des émissaires iraquiens se sont rendus à l'étranger et des émissaires d'autres pays, et tout récemment encore un émissaire du Président de l'Union soviétique, se sont rendus à Badgad en vue de négocier. Nous nous félicitons de ces efforts et nous les encourageons. Nous souhaitons qu'ils se poursuivent de la même manière, sans qu'il soit besoin d'introduire un autre élément, l'élément du cessez-le-feu, tant que l'Iraq ne respectera pas intégralement les résolutions du Conseil de sécurité.

Certains disent qu'un changement est perceptible dans la position iraquienne. Nous estimons, quant à nous, que ce changement est intervenu du fait de l'utilisation de la force contre les dirigeants iraquiens. Malheureusement, la force semble être la seule langue comprise par le régime iraquien.

Telle est notre position au sujet des efforts diplomatiques actuels.

Je voudrais maintenant passer aux questions posées par le représentant des Etats-Unis, dont la première est : "Quels sont les efforts qui ont été faits par le Koweït pour parvenir à une solution négociée concernant le tracé des frontières avec l'Iraq avant le 2 août?" L'accord frontalier entre l'Iraq et le Koweït a été signé en 1963 par l'ancien Président de l'Iraq, M. Ahmad Hasan al-Bakr, et feu l'Emir du Koweït, le cheikh al-Sabah al-Salem al-Sabah.

M. Abulhasan (Koweït)

Cet accord a été déposé à l'époque auprès des Nations Unies. Après cela, le Koweït a demandé à l'Iraq, au cours de contacts bilatéraux de très hauts niveaux, par le truchement de son Ambassadeur à Bagdad et de l'Ambassadeur de l'Iraq au Koweït, de constituer les comités techniques qui avaient été convenus lors de la signature de l'accord pour tracer la démarcation des frontières.

Comme le Conseil le sait pertinemment, cet accord conclu en 1963 définissait très clairement la frontière entre les deux pays, connue sous le terme de ligne de la Ligue des Etats arabes. Il revenait aux comités techniques de marquer la frontière sur le terrain, conformément à cet accord.

Fort malheureusement, pendant trois ans après cela, l'Iraq a utilisé une excuse après l'autre pour éviter la mise en place de ces comités - prétextes tels que les préoccupations au sujet de questions intérieures en Iraq et l'évolution et les changements qui se produisaient en Iraq. Parfois, il utilisait le prétexte qu'il n'y avait aucune divergence en la matière et que par conséquent il n'y avait pas lieu de se presser.

En 1966, l'Iraq a accepté la création des comités techniques. Pendant deux ans ils se sont réunis de façon sporadique - vraiment très sporadique. L'Iraq n'a jamais pris très au sérieux les réunions de ces comités. Prévarication, procrastination et dérobade ont marqué le comportement de l'Iraq.

De 1968 à 1973, le Gouvernement iraquien a commis différentes agressions à travers la frontière et a tenté de s'infiltrer sur le territoire du Koweït.

En 1973 le Ministre des affaires étrangères du Koweït, le cheikh Saban al-Ahmad, s'est rendu à Bagdad pour essayer de mettre fin à ces actes d'agression. Il a essayé de réactiver les travaux des comités techniques. Ensuite, S. A. l'Emir cheikh al-Jabar al-Ahmad, qui était alors Premier Ministre, s'est rendu en Iraq et a essayé de convaincre les dirigeants iraquiens d'examiner ces questions sérieusement. Il a essayé de jeter une nouvelle base appropriée de compréhension pour instaurer la confiance au sein du Gouvernement iraquien. Six accords de coopération ont été signés entre les deux pays. Leur objectif était de renforcer les liens entre les deux pays afin que les frontières puissent être marquées sur la base d'un accord et d'une coopération politiques.

Les visites ont continué. De simples Koweïtiens ont commencé à jouer un rôle actif. Des institutions populaires au Koweït se sont associées au Gouvernement pour dire que la situation avec l'Iraq ne pouvait plus durer. De nombreuses

M. Abulhasan (Koweït)

délégations populaires se sont rendues en Iraq et y ont rencontré des hauts fonctionnaires. Dans les interviews avec le Président actuel du régime iraquien, les éditeurs de journaux koweïtiens ont toujours soulevé la question, et invariablement la réponse a été : il n'y a aucune urgence; vous n'avez aucun souci à avoir en ce qui concerne vos frontières; elles se trouvent là où vous les souhaitez - en Iraq. Comme on le voit, c'était là un exemple flagrant de procrastination.

Puis la guerre entre l'Iraq et l'Iran s'est déclenchée. Elle a duré huit ans. Pendant ce temps, l'Iraq a unilatéralement réglé le différend de frontière entre le Royaume hashémite de Jordanie et le Royaume d'Arabie saoudite. Le Gouvernement koweïtien n'a pas voulu soulever cette question avec l'Iraq alors qu'il se trouvait dans une situation si critique. Malgré les conseils de certains pays amis et des appels de la population, notre réponse a toujours été que le Koweït, qui fournissait un appui illimité à l'Iraq dans la guerre avec l'Iran, ne souhaitait pas exercer de chantage sur l'Iraq au moment où celui-ci avait tant de difficultés.

Immédiatement après la fin de la guerre, le Ministre des affaires étrangères du Koweït a repris contact avec ses homologues iraquiens. On lui a répondu que la question ne relevait plus du niveau ministériel et se situait maintenant à un niveau plus élevé.

Tout de suite après, en 1989, Son Altesse le Prince héritier et Premier Ministre s'est rendu en Iraq. Il a soulevé toute la question des frontières avec les dirigeants iraquiens et s'est heurté à un rejet pur et simple du Gouvernement iraquien. La question ne faisait plus l'objet de discussions.

Un mois plus tard, Son Altesse l'Emir s'est rendu personnellement en Iraq. Il a soulevé la même question et a obtenu la même réponse : rejet et prévarication.

Mais, le 15 juillet 1990, la Note iraquienne a été adressée à la Ligue des Etats arabes. Elle contenait quatre accusations contre le Koweït - toutes non fondées. L'une était que le Koweït ne souhaitait pas régler la question de frontière avec l'Iraq.

Deux jours après la distribution de cette Note aux membres de la Ligue des Etats arabes, le Gouvernement du Koweït, pour sa part, a adressé une Note aux Etats de la Ligue arabe dans laquelle il demandait la création d'un groupe d'arbitrage,

M. Abulhasan (Koweït)

arabe ou international, à convenir entre les deux parties, chargé d'examiner les questions de désaccord et de différend mentionnées par le Gouvernement iraquien dans sa Note. Les présidents arabes se sont employés activement à éviter une escalade du conflit entre l'Iraq et le Koweït. Le Gouvernement iraquien, toutefois, a rejeté la proposition du Koweït d'établir un groupe d'arbitrage arabe ou international. Il a insisté sur des négociations bilatérales entre le Koweït et l'Iraq.

M. Abulhasan (Koweït)

Après l'intervention de certains chefs d'Etat arabes, le Gouvernement du Koweït a accepté une réunion à Djedda. Comme les membres le savent pertinemment, la réunion a été convoquée à un très haut niveau. Le Vice-Président du Conseil de commandement révolutionnaire de l'Iraq et le Prince héritier et Premier Ministre du Koweït y ont participé.

Ce fut une réunion exceptionnelle. A son arrivée à Djedda, le Président de la délégation iraquienne n'a pas donné l'impression qu'il était là pour une réunion et pour discuter des questions mentionnées dans la plainte adressée à la Ligue des Etats arabes. Une seule réunion a eu lieu entre S. A. le Prince héritier et la partie iraquienne. Elle a été suivie d'une réunion protocolaire entre les membres des deux délégations. Le Président de la délégation iraquienne a dit qu'il ne se sentait pas bien, qu'il avait mal à la tête, qu'il voulait se livrer au rituel de l'Omrah à la Sainte Mecque, et il a quitté la réunion.

Soucieux de sauver ce qui restait des réunions, le Koweït a accepté que celles-ci se poursuivent. C'est ce qui s'est produit le mardi et le mercredi. La délégation du Koweït a accepté que les réunions continuent deux jours plus tard, le samedi, à Bagdad, et qu'elles soient suivies d'autres réunions au Koweït. Cet accord a été parrainé par le Royaume d'Arabie saoudite. Les deux délégations sont parties, et huit jours après cet accord, les forces armées iraquiennes ont englouti le Koweït et ont tenté de le rayer de la carte du monde.

Telles ont été, depuis 1963, nos tentatives à propos de la question des frontières.

La deuxième question est la suivante : Le Gouvernement du Koweït acceptera-t-il de négocier avec le Gouvernement de l'Iraq quand celui-ci se sera conformé aux éléments contenus au paragraphe 3 de la résolution 660 (1990)? La réponse est la suivante. Après l'adoption de la résolution 660 (1990) le 3 août, le Gouvernement du Koweït a adressé une lettre au Secrétaire général pour l'informer que l'Etat du Koweït acceptait officiellement cette résolution. Au Conseil de sécurité, nous avons déclaré qu'après le retrait total et inconditionnel des forces iraquienne d'invasion du Koweït, nous serions prêts à examiner avec le Gouvernement iraquien toutes les questions en suspens afin de les régler par les moyens pacifiques auxquels le Koweït a toujours adhéré. En même temps, nous disons à nos frères ici présents qu'il doit être bien clair dans l'esprit de l'Iraq que la

M. Abulhasan (Koweït)

résolution 660 (1990) prévoit un retrait complet et inconditionnel. Ce n'est qu'après, et à ce moment-là seulement, que les négociations pourront avoir lieu pour régler par des moyens pacifiques les problèmes en suspens entre les deux pays.

La troisième question est celle-ci : L'Iraq s'est-il montré prêt à accepter une solution négociée; est-il possible d'arriver à une solution négociée? La réponse est que l'Iraq a occupé le Koweït le 2 août. Le 4 août, il a annexé le Koweït en prétendant qu'il faisait partie de l'Iraq. Le représentant de l'Iraq ici présent a du mal à prononcer le mot "Koweït". Le communiqué dans lequel l'Iraq prétend accepter la résolution 660 (1990) ne fait absolument pas mention du mot "Koweït".

La quatrième question est celle-ci : Pensez-vous qu'un cessez-le-feu encouragerait l'Iraq à se retirer du Koweït, comme le demandent les résolutions des Nations Unies? Je répondrai à cela que j'ai exposé clairement la position du Koweït dans ma première déclaration devant le Conseil. Nous pensons qu'un cessez-le-feu, temporaire ou durable, partiel ou total, ne serait pas le bon signal à envoyer par le Conseil au Gouvernement iraquien. Il permettrait au régime de regrouper ses forces et de se livrer à de nouvelles agressions, non seulement contre le Koweït, mais aussi contre les autres Etats arabes voisins. Telle est ma réponse à la quatrième et dernière question.

Les Etats Membres qui ont demandé une réunion du Conseil de sécurité pour examiner la situation dans le Golfe afin d'arriver à un cessez-le-feu destiné à convaincre les dirigeants iraquiens d'accepter les résolutions du Conseil de sécurité comprendront peut-être la futilité de leurs efforts après avoir lu le communiqué iraquien et entendu la déclaration qu'a faite le représentant iraquien il y a quelques jours. Peut-être comprendront-ils qu'indirectement ils encouragent le régime iraquien dans ses rêves et ses illusions. Les interventions du régime iraquien devant le Conseil et le communiqué publié hier par le Conseil révolutionnaire de l'Iraq n'abordent absolument pas la question des crimes perpétrés contre le Koweït, pas plus du reste que celle de son occupation et de sa destruction du Koweït. Ils évoquent une guerre dont ils prétendent qu'elle leur a été imposée sans raison. Ils parlent de tout sauf de la cause principale de la crise, que ceux qui ont demandé la convocation du Conseil appellent la crise du Golfe. Le représentant de l'Iraq a du mal à prononcer le nom du Koweït parce qu'il

M. Abulhasan (Koweït)

sait que l'expérience douloureuse de l'Iraq au Koweït va renverser le régime iraquien et en débarrasser son peuple. Ensuite, le peuple iraquien sera un peuple libre qui déploiera toute son énergie pour reconstruire son économie et accéder à la prospérité. Jeter le blâme sur le Conseil est une pratique courante de tous ceux qui ont perdu la cause de leurs pays. L'histoire est contre le régime et contre le dictateur; elle met ce dernier au défi de traiter de l'essence même du problème : l'agression contre le Koweït, un pays pacifique et sûr.

Vous pouvez fermer les yeux devant la vérité, mais vous ne pouvez pas la dissimuler au monde.

M. Abulhasan (Koweït)

Le monde entier va rétablir par la force la légitimité détruite par votre régime. L'Iraq sera obligé de prononcer le mot "Koweït" et de s'en accommoder. Le peuple koweïtien aura encore un autre compte à régler avec vous, mais il fera preuve de magnanimité dans ses démarches et dans ses tentatives de préserver les relations de bon voisinage et les liens du sang. Il se conformera aux véritables principes de la grande religion qu'est l'islam.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Iraq.

M. AL-ANBARI (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, le but de ma participation à la présente séance était de répondre aux questions qui m'ont été posées par le Représentant permanent du Royaume-Uni, Sir David Hannay, et par le Représentant permanent de l'Union soviétique, M. Vorontsov.

Toutefois, ce que j'ai entendu pendant la séance d'aujourd'hui m'oblige à rappeler les réserves que j'ai émises le premier jour de cette séance concernant sa transformation en une séance privée pour les menteurs, les pygmées et les hypocrites. Tout à l'heure, nous avons entendu un représentant en appeler à la légalité internationale et au retrait immédiat de l'Iraq du territoire koweïtien. Je prononce le nom du Koweït sans hésiter, car le territoire koweïtien nous est cher. Mais nous ne pouvons accepter de traîtres au Koweït. Ce représentant, dont le pays occupe un tiers de Chypre depuis des années, nous demande aujourd'hui de nous retirer.

Un autre cher collègue a prononcé des allégations sans fondement devant le Conseil selon lesquelles l'Iraq avait l'intention d'envahir son pays. Son pays n'a jamais évoqué cette prétendue intention de l'Iraq avant la visite que le Ministre de la Défense des Etats-Unis lui a rendue. Dieu seul sait ce qu'il leur a dit, mais ils ont tout à coup commencé à affirmer que l'Iraq avait l'intention d'envahir l'Arabie saoudite.

Avant de répondre au pygmée qui est assis à ma droite et qui a essayé de me provoquer avec des paroles sadiques et qui a même appelé à un coup d'Etat contre le régime iraquien, je voudrais citer quelques passages de la déclaration publiée hier par la présidence de la République algérienne.

> "Ce massacre, en fait, révèle la véritable nature de la guerre menée contre le peuple iraquien qui, après avoir été une opération de destruction systématique du potentiel économique et militaire de l'Iraq, apparaît aujourd'hui comme une guerre d'extermination.

M. Al-Anbari (Iraq)

L'Algérie dénonce fermement les prétentions de certaines puissances de vouloir imposer leur nouvel ordre par le feu et par le sang. Elle dénonce également la complicité de certains pays arabes qui prêtent ainsi main-forte à une opération de génocide dirigée contre un peuple frère."

...

"L'Algérie rappelle que l'intervention des forces coalisées effectuée sous le couvert du droit international s'identifie dans la réalité de tous les jours à une entreprise de destruction généralisée qui, à travers le massacre des innocents, revêt dès lors le caractère d'un crime contre l'humanité." (S/22223, p. 2)

Je me ferai maintenant un plaisir de répondre aux questions posées par Sir David Hannay le premier jour de notre séance. J'espère qu'il me permettra de lui poser à mon tour quelques questions lorsque j'aurai fini.

Pour autant que je m'en souvienne, la première question portait sur la disposition de l'Iraq à se retirer immédiatement du territoire koweïtien. Je voudrais rappeler à Sir David et à mes collègues autour de cette table que la résolution 660 (1990), que l'Iraq s'est déclaré prêt à accepter, parle du retrait du territoire koweïtien, mais qu'elle parle aussi de négociations immédiates et directes. Certains pays ignorent ce dernier paragraphe et se concentrent sur le premier, ce qui prouve la justesse de la position iraquienne, que toutes les résolutions du Conseil de sécurité doivent être appliquées et que la légalité internationale est indivisible et ne doit pas s'appliquer de façon sélective.

L'Iraq respecte-t-il les Conventions de Genève? Oui. Nous respectons toutes les Conventions de Genève. Je tiens cependant à rappeler à mon collègue Sir David que les Conventions de Genève ne portent pas exclusivement sur le traitement des prisonniers de guerre. Elles portent également - en particulier la quatrième Convention - sur la nécessité de protéger les civils contre les conséquences et les fléaux de la guerre. C'est la raison pour laquelle je tiens à exprimer mes doutes quant à l'attachement du pays de Sir David à la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et à la mesure dans laquelle son pays la respecte.

En ce qui concerne nos prisonniers de guerre, ils sont bien traités. Leur sécurité, leur santé et leur dignité sont garanties. Les quelques questions qui leur ont été posées sur leur nom et leur unité le jour où ils ont été faits

M. Al-Anbari (Iraq)

prisonniers, sont des questions approuvées par la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre. Le fait qu'on les a montrés à la télévision iraquienne avait pour seul but de prouver qu'ils étaient prisonniers et qu'ils étaient en vie. Toutefois, après des protestations, l'Iraq a cessé de montrer les prisonniers à la télévision.

Où ces prisonniers se trouvent-ils? Je l'ignore. Mais je puis dire que leur vie n'est pas en danger.

Dans une autre question qu'il a posée, Sir David a demandé si l'Iraq s'était engagé à ne pas utiliser d'armes chimiques. L'Iraq a pris cet engagement, et nous l'avons déjà dit. Cependant, même dans la Convention initiale sur l'interdiction des armes chimiques, l'Iraq s'est réservé le droit de les utiliser en riposte à leur usage par ses opposants. Je tiens à préciser que, depuis la signature de cette convention, la mise au point des armes de destruction massive a connu un essor considérable. C'est la raison pour laquelle nous considérons que les armes chimiques équivalent aux armes nucléaires et à d'autres armes de destruction massive.

M. Al-Anbari (Iraq)

Si de telles armes sont utilisées, l'Iraq les utilisera également. Si les bombardements aériens intensifs à haute altitude se poursuivent, nous considérerons qu'ils équivalent à un recours aux armes de destruction massive.

J'espère avoir répondu à toutes les questions qui m'ont été posées par le représentant du Royaume-Uni. J'ai maintenant quelques questions à lui adresser et j'espère qu'il pourra y répondre, soit au cours de cette séance, soit ultérieurement.

Premièrement, dans quelle mesure le Royaume-Uni et ses alliés ont-ils respecté la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, particulièrement au vu de la nature aveugle des bombardements effectués par les Etats-Unis et le Royaume-Uni, qui se poursuivent nuit et jour?

Deuxièmement, pourquoi le Royaume-Uni a-t-il empêché l'envoi d'approvisionnements médicaux qui avaient fait l'objet d'un contrat antérieur entre l'Iraq et des sociétés britanniques, même si ces approvisionnements ne sont pas visés par les résolutions du Conseil de sécurité?

Troisièmement, dans quelle mesure le Royaume-Uni a-t-il respecté la résolution adoptée par l'Assemblée générale, le 4 décembre 1990, qui interdit les attaques contre des installations nucléaires opérationnelles ou en construction et qui fait observer que le Conseil de sécurité devrait imposer des mesures, en vertu du Chapitre VII de la Charte, aux Etats qui lanceraient de telles attaques?

Quatrièmement, est-ce que le Gouvernement britannique a pris les mesures nécessaires pour empêcher la propagation de radiations lorsqu'il a participé aux attaques contre ces installations nucléaires?

J'espère que Sir David répondra à ces questions.

Quant à la question de mon collègue, S. E. l'Ambassadeur Vorontsov, au sujet de la volonté de l'Iraq de se retirer, je crois que l'initiative prise par l'Iraq hier et les discussions qui auront lieu lundi prochain entre le Ministre des affaires étrangères iraquien et les autorités soviétiques apporteront une réponse finale à cette question.

Mais permettez-moi de poser une question au représentant de l'Union soviétique : est-ce que l'Union soviétique et les Etats-Unis s'en tiennent toujours à leur récent communiqué, publié le 30 janvier 1991?

M. Al-Anbari (Iraq)

Pour terminer, je veux affirmer que le Conseil de sécurité ne devrait pas permettre à quiconque, surtout à quelqu'un sans identité nationale ni même personnelle, d'attaquer dans cette salle un Etat Membre des Nations Unies ou son représentant.

Sir David HANNAY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Habituellement, je n'interviens pas une deuxième fois dans le cadre d'un même débat, mais depuis ma déclaration du 14 février dernier, plusieurs événements nouveaux se sont produits : la déclaration du Conseil de commandement révolutionnaire iraquien et la présentation de trois projets de résolution par le représentant de Cuba. Je crois qu'il est censé commenter ces événements nouveaux et, évidemment, de traiter des réponses données par le représentant de l'Iraq et des questions adressées à mon gouvernement.

Je me réjouis qu'il ait répondu aux questions. Je crois que cela a donné un sens à la manière dont nous travaillons ici. Bien que je ne trouve pas ses réponses satisfaisantes, je lui suis reconnaissant de les avoir données.

La réponse qu'il a donnée au représentant de l'Union soviétique et à moi-même au sujet du retrait n'est franchement pas la réponse qui convient si nous voulons nous en tenir intégralement aux résolutions mêmes du Conseil de sécurité. Mais j'y reviendrai plus tard, parce que cela est abordé dans le communiqué du Conseil de commandement révolutionnaire. Je dirai seulement qu'il serait tellement facile d'aboutir à une solution pacifique de cette crise si seulement le représentant de l'Iraq était mandaté pour répondre simplement et positivement à la question que le représentant de l'Union soviétique et moi-même lui avons adressée, s'il disait que, effectivement, l'Iraq se retirera du Koweït, donnera des preuves tangibles et prendra des mesures sur la mise en oeuvre de cette démarche. Il suffit d'un engagement ferme de se retirer et de mesures concrètes dans ce sens. Le retrait inconditionnel du Koweït n'est tout simplement pas négociable.

Je suis reconnaissant des réponses qu'il a apportées aux très graves questions humanitaires que j'ai soulevées au sujet des prisonniers de guerre, même si je dois dire que les réponses étaient inadéquates et insatisfaisantes dans la plupart des cas. Mais je remarque qu'il a affirmé catégoriquement et sans ambiguïté que l'Iraq appliquait les Conventions de Genève relatives aux prisonniers de guerre. Mon gouvernement s'attend certainement à ce que, dans le cours des relations futures

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

entre le Comité international de la Croix-Rouge et le Gouvernement de l'Iraq, cette affirmation soit confirmée. Dans la négative, je crains que le représentant de l'Iraq ne se retrouve dans une situation des plus ridicules. Mais j'ai espoir que cette affirmation sera confirmée et non infirmée, et que le Gouvernement de l'Iraq remplira maintenant toutes ses obligations, y compris la publication des noms et l'accès du Comité international de la Croix-Rouge auprès des prisonniers, sans imposer d'autre délai et sans tenter de poser des conditions ou d'établir des liens avec d'autres présumées parties des Conventions de Genève. Mais j'ai remarqué que le représentant de l'Iraq n'a pas établi de tels liens et n'a pas posé de telles conditions, et mon gouvernement attend maintenant de voir si le Gouvernement de l'Iraq posera ou non de telles conditions. Dans la négative, nous en serions très heureux.

Je crains d'être obligé de dire que, à mon avis, l'explication donnée sur la présentation de prisonniers de guerre à la télévision par le Gouvernement iraquien a été très insatisfaisante et non convaincante. Il n'y avait absolument aucune raison de les montrer à la télévision, et s'autoriser de le faire est spécifiquement interdit par les Conventions de Genève. Et il est clair que les Conventions de Genève prévoient un processus parfaitement approprié pour veiller à ce que les proches parents soient informés que des membres de leurs familles sont prisonniers de guerre, c'est-à-dire que leurs noms et autres éléments d'information soient communiqués par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge. Il n'existait donc aucune nécessité d'avoir recours à la télévision à cette fin, et je trouve cette explication non convaincante.

Je remarque qu'il a été dit que les prisonniers de guerre sont détenus dans des endroits sûrs. Encore une fois, je crois que le Comité international de la Croix-Rouge, après avoir été autorisé à rendre visite aux prisonniers, sera le meilleur juge de la sécurité de ces endroits. Cela sera absolument nécessaire. Je ne crois pas qu'il soit très sensé de porter un jugement subjectif à ce propos. Nous avons pris note avec horreur d'une déclaration faite précédemment par le Gouvernement iraquien affirmant que les prisonniers de guerre seraient placés dans des endroits où ils pourraient être impliqués dans les hostilités, dans une tentative de biaiser ou d'influencer la politique de mon gouvernement ou d'autres gouvernements qui collaborent avec le Gouvernement du Koweït dans l'action

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

militaire. Nous l'avons rejetée intégralement. Si, en disant qu'ils sont dans des endroits sûrs, on veut signifier que cette déclaration n'est plus valable, c'est une très bonne chose, mais comme je l'ai dit, nous nous fierons au jugement du Comité international de la Croix-Rouge pour déterminer si cette déclaration était exacte ou non.

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

Quant aux questions que le représentant de l'Iraq m'a posées, je vais les examiner de très près, et je serai disposé à y répondre lorsque le débat reprendra la semaine prochaine. Cependant, je ne veux pas y répondre au pied levé : ce sont des questions détaillées, et il peut être assuré que j'y répondrai en temps opportun.

Maintenant, je voudrais simplement dire un mot au sujet du communiqué du Conseil de commandement révolutionnaire. Le moins que l'on puisse dire à son sujet c'est que ce n'est pas l'affirmation simple et inconditionnelle du retrait du Koweït qui s'impose si l'on veut que le conflit cesse, mais il contient en fait une petite lueur : le mot "retrait" a au moins retrouvé sa place dans le vocabulaire du Gouvernement de l'Iraq. Peut-être que dans peu de temps le mot "Koweït" la retrouvera aussi - j'admets que le représentant de l'Iraq a utilisé ce mot ce matin, et je m'en félicite. Cependant, le rai de lumière de ce communiqué est rapidement obscurci par toute une série de conditions, conditions qui en fait contredisent toute bonne volonté apparente d'accepter la résolution 660 (1990). Cette résolution demande un retrait inconditionnel. Son acceptation n'est donc pas tributaire de l'exigence de conditions. La liste de questions que l'Iraq essaie de lier à son retrait signifie que l'approbation du retrait est fondamentalement contradictoire et imparfaite.

Maintenant, le représentant de Cuba a distribué trois projets de résolution, et ceux-ci devront être discutés de la manière habituelle. Mais à première vue mon opinion est que deux d'entre eux ne sont pas nécessaires et que l'un est inacceptable.

Le projet de résolution qui crée un comité spécial du Conseil pour examiner la crise du Golfe n'est pas nécessaire parce que le Conseil lui-même est déjà saisi de la question. Quel avantage y aurait-il à le transformer en comité? Pourquoi le représentant de Cuba, qui il y a deux jours seulement argumentait vigoureusement en faveur d'une réunion publique du Conseil, essaie maintenant de soumettre la discussion de cette question à un comité dont les délibérations non seulement excluraient la presse mais aussi les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies? Si sa délégation a des idées pour parvenir à un règlement pacifique conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, pourquoi ne pas les soumettre au Conseil à cette session privée? Nous pouvons toujours suspendre cette réunion s'il a besoin de plus de temps pour présenter des suggestions.

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

Puis nous avons le deuxième projet de résolution sur l'utilisation des bons offices du Secrétaire général. De nouveau, cela est inutile. La résolution 674 (1990) du Conseil de sécurité donne au Secrétaire général tout encouragement à utiliser ses bons offices. Cette disposition reste aussi valable aujourd'hui que le jour où elle a été adoptée. J'ai la conviction absolue, comme mon gouvernement, que si le Secrétaire général trouve une occasion d'utiliser ses bons offices, il la saisira à deux mains. Ce qu'il faut pour cela, c'est, entre autres choses, que le Gouvernement iraquien cesse sa campagne publique d'insultes et d'injures contre le Secrétaire général - et peut-être que le représentant de Cuba à Bagdad pourrait utiliser son influence à cette fin, ainsi que le représentant de l'Iraq qui assiste à ce débat.

Enfin, il y a un troisième projet de résolution, concernant le bombardement de l'Iraq. Ce bombardement est une partie intégrale du retrait des forces armées du Koweït. Tous les objectifs sont minutieusement choisis, en utilisant des armes de précision chaque fois que c'est possible, soit parce qu'ils représentent une menace pour les forces de la coalition, soit parce qu'ils appuient l'occupation illégale du Koweït par l'Iraq. La vaste majorité des attaques ont maintenant lieu dans le théâtre des opérations du Koweït. Lorsqu'il y a des pertes civiles, nous le regrettons profondément, mais les civils ne sont pas les cibles, contrairement à la propre attaque de missiles iraquiens contre l'Arabie saoudite et Israël, ce qui n'est pas mentionné dans le projet de résolution de Cuba.

La manière de mettre fin aux hostilités c'est de demander aux forces iraquiennes de se retirer du Koweït. Espérons qu'elles le feront sans tarder.

M. PICKERING (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Pour commencer je tiens à remercier le représentant du Koweït de ses réponses appronfondies et extrêmement instructives aux questions posées par mon gouvernement il y a quelques jours. Nous sommes satisfaits des réponses qu'il nous a données.

Nos discussions des deux derniers jours ont révélé qu'un accord complet existait entre les membres du Conseil de sécurité, et les Membres de l'Organisation des Nations Unies en général, sur la situation dans le Golfe et sur ce qu'il reste à faire. Nous convenons que la voie vers la solution au conflit s'ouvrira lorsque l'Iraq commencera à respecter les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

M. Pickering (Etats-Unis)

La déclaration de l'Iraq faite vendredi, comme nous l'avons remarqué, était décourageante. Le communiqué du Conseil de commandement révolutionnaire fait hier est apparemment une reconnaissance de l'existence de la résolution 660 (1990) de l'Organisation des Nations Unies, et ainsi l'Iraq semble enfin reconnaître publiquement que le Koweït n'est pas sa 19e province. C'est la seule, la toute petite chose nouvelle que nous avons entendue - et bien entendu nous venons d'entendre ce qu'ont dit les représentants de l'Arabie saoudite et du Koweït à propos de la valeur des déclarations et des assurances iraquiennes - et nous suivrons cela de près. Cependant, cette déclaration est franchement décourageante de par sa description de conditions anciennes et nouvelles.

La tâche de la diplomatie est de distinguer l'encourageant du décourageant. Mais il reste encore à l'Iraq à confirmer qu'il se retirera inconditionnellement et complètement du Koweït. Ses déclarations montrent de manière regrettable qu'il garde encore l'espoir - en vérité, l'illusion - que son agression sera récompensée d'une façon ou d'une autre.

Le manque de considération évident et continu de l'Iraq pour les effets de sa politique désastreuse sur ses voisins arabes et sur lui-même défie la raison et nous remplit d'un profond malaise. Les déclarations faites dans cette salle ont confirmé la détermination de la communauté internationale de s'assurer que les résolutions du Conseil, le droit international et la volonté de la communauté internationale soient respectés.

Compte tenu de l'intransigeance de l'Iraq, la seule et unique façon de mettre fin au conflit le plus rapidement possible est d'avancer sur tous les fronts, militaires et diplomatiques. Il n'y a pas de contradiction entre les deux. En fait, les pressions accrues sur le champ de bataille doivent être complétées par des efforts accrus pour convaincre l'Iraq qu'il doit faire face à la réalité. Le combat pourra cesser, aujourd'hui même ou demain, lorsque l'Iraq décidera de faire ce qu'il doit faire.

Nous savons tous que la question qui se pose ici est également l'avenir et la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et le fait de savoir si elle peut réussir à arrêter l'agression au moyen de la sécurité internationale collective. Les efforts pour sortir l'Iraq du Koweït ont reçu un soutien international spectaculaire depuis le 2 août. Si les efforts diminuaient, les

M. Pickering (Etats-Unis)

conséquences futures seraient désastreuses pour la paix et la sécurité internationales, mais nous ne faiblirons pas. De même les tentatives visant à retarder la fin du conflit n'aboutiront pas.

Un cessez-le-feu sans mise en oeuvre du retrait n'accomplirait pas les objectifs de la résolution 660 (1990) et n'arrêtera pas l'agression. Nous sommes engagés ici dans une compétition historique entre deux vues différentes du monde et de l'avenir, entre une notion de sécurité collective et d'obligations internationales, d'une part, et d'un recours constant par des nations à la guerre et à l'agression des forts contre les faibles, d'autre part. Cela est apparu clairement depuis le 2 août, lorsque l'Iraq a envahi le Koweït. La communauté internationale, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont universellement condamné les actions de l'Iraq. Nous souvenant des terribles leçons du passé, nous disons, clairement et à haute voix, "Plus jamais".

M. Pickering (Etats-Unis)

Mais Saddam Hussein comptait sur le fait qu'il l'emporterait contre un voisin pratiquement sans armes; il pensait que, en dépit de la persistance de sévères critiques et des sanctions imposées à son encontre par le biais des Nations Unies, le monde finirait par l'approuver. Il pensait que, même si son peuple devait souffrir, il finirait par gagner. En fait, certains pensent qu'il gagnera précisément parce qu'il est prêt à voir et à faire souffrir son propre peuple. A en juger par les déclarations des représentants iraquiens, cela reste malheureusement le cas.

Après le 2 août, nombre d'entre nous ont participé à d'intenses efforts diplomatiques avec des objectifs clairs et convenus à l'esprit, tels qu'énoncés dans les résolutions du Conseil de sécurité. Quand bien même l'Iraq cherchait systématiquement à effacer de la carte l'Etat du Koweït, nous avons fait tentatives pacifiques après tentatives pacifiques pour essayer de convaincre l'Iraq que son agression ne pouvait se poursuivre, que cette agression et cet affront flagrants au droit international ne pouvaient être tolérés. Nous avons essayé de faire clairement entendre jusqu'au 15 janvier que la possibilité d'une solution pacifique existait encore.

Pour leur part, les Etats-Unis ont toujours souligné qu'ils souhaitaient éviter le conflit. Si l'Iraq choisissait la voie de la paix, il ne serait pas attaqué, pas plus que ses forces pendant leur retrait du Koweït. Nous avons dit en public et en privé à Bagdad que les Etats-Unis n'ont pas l'intention de maintenir une présence permanente dans la région, et que les forces des Etats-Unis ne resteraient pas un jour de plus qu'il ne le fallait après avoir éliminé la menace. Nous avons affirmé notre appui à l'appel lancé dans la résolution 660 (1990) pour que l'Iraq et le Koweït règlent leurs différends de façon pacifique. Nous avons dit que nous allions consulter le Conseil de sécurité sur l'avenir des sanctions contre l'Iraq dès que ce pays se sera conformé aux résolutions pertinentes. Tout en soulignant que le retrait iraquien devait être inconditionnel et complet, nous avons clairement dit que les Etats-Unis s'étaient indéfectiblement engagés à promouvoir la paix entre Israël, ses voisins arabes et les Palestiniens et qu'après le conflit, nous redoublerons d'efforts dans ce sens.

M. Pickering (Etats-Unis)

Mais les efforts déployés par les uns et les autres pendant une période de près de six mois n'ont abouti à rien. Ces six mois d'efforts n'ont permis aucune ouverture vers une solution, car la stratégie de Saddam Hussein dans ce conflit ne prend aucunement en compte le règlement des différends entre l'Iraq et le Koweït. Elle ne prend aucunement compte le règlement des problèmes du Moyen-Orient et pas davantage l'amélioration du sort du peuple palestinien ou des peuples les plus pauvres du monde arabe. En vérité, l'une des grandes tragédies de cette crise est que Saddam Hussein a rendu tous ces problèmes, déjà ardus, encore plus difficiles à résoudre du fait de son agression et de ses velléités d'absorber le Koweït.

Lorsque tout le reste a échoué, la coalition contre l'agression iraquienne est entrée en jeu, et continue d'agir, en vertu de l'autorité qui lui a été conférée par le Conseil de sécurité pour que les résolutions du Conseil soient intégralement appliquées. Nos objectifs ne sont pas grandioses; ils sont simples et clairs : il s'agit de chasser l'Iraq du Koweït, de rétablir l'autorité légitime du Gouvernement koweïtien et de rétablir la paix et la sécurité dans la région, un point c'est tout. Ces objectifs seront atteints, certainement pas par les Etats-Unis seuls, mais par les Etats-Unis oeuvrant en coopération, sous l'autorité des Nations Unies, avec ses partenaires islamiques, européens, africains, asiatiques et latino-américains de la coalition. Surtout, ces objectifs seront atteints en coopération avec les autres pays du Moyen-Orient, car c'est sur eux qu'il faut compter pour assurer la paix, la stabilité et l'avenir de la région.

Conformément à ces objectifs, et parce que notre différend nous oppose, non pas au peuple iraquien, mais à ses dirigeants, la coalition a, dès le départ, soigneusement planifié ses opérations, précisément pour tout faire pour réduire les pertes civiles au minimum. La coalition a axé ses efforts exclusivement sur les cibles militaires qui étayent la formidable machine de guerre de l'Iraq et, par conséquent, sa capacité à occuper le Koweït et à maintenir son occupation.

Ce serait faire preuve d'une irresponsabilité extrême que de traiter avec cette machine de guerre colossale iraquienne implantée au Koweït, qui a eu six mois pour se camoufler et se préparer, comme s'il s'agissait d'une entité isolée. Tout effort rationnel visant à chasser l'Iraq du Koweït passe inévitablement par la destruction des cibles militaires qui appuient les forces iraquiennes au Koweït et fournissent la puissance offensive nécessaire à leur maintien dans ce pays.

M. Pickering (Etats-Unis)

Depuis le 16 janvier, les forces de la coalition n'ont jamais pris délibérément pour cibles des civils, des habitations civiles ou des installations civiles. Malheureusement, malgré tous nos efforts, des civils ont quand même été tués ou blessés. Nous le regrettons profondément. La guerre est une chose terrible, et les pertes civiles en Iraq ou au Koweït, en Arabie saoudite ou en Israël, sont toutes inacceptables. C'est une conséquence inévitable de la guerre. Nous nous efforcerons toujours d'éviter les pertes civiles et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'il soit mis fin, aussi rapidement que possible, à l'agression et au conflit qu'elle a entraînés.

L'Iraq a aggravé la situation en plaçant délibérément du matériel militaire dans des écoles, des installations médicales, des lieux de culte ou à proximité de ceux-ci, en violation des règles régissant les conflits armés, et a ainsi accru les risques que court sa propre population. Les centres de commandement et de contrôle en Iraq ont été placés sous les toits des écoles ou des bâtiments publics. Des avions de la coalition ont été la cible de tirs lancés par des armes antiaériennes disséminées dans des quartiers résidentiels. A Bagdad, les batteries antiaériennes sont situées sur les toits. Nous en avons tous vu des images à la télévision. Les barrages d'obus et de missiles que ces armes ont tirées dans les airs retombent aussi sur les villes et provoquent des dommages et des pertes. Les chars, l'artillerie et les autres instruments de guerre ont été placés près des maisons dans de petits villages, tout comme les avions de combat. Nous avons vu des avions de chasse Mig 21 parqués près de l'un des plus importants des anciens sites archéologiques en Iraq, le Ziggurat, à Ur.

Malgré cette politique immorale et illégale, au sein de la coalition, nous continuons de faire tout ce que nous pouvons pour éviter les pertes civiles et les dommages, même au prix d'une augmentation des risques pour les nôtres. Nous avons, dans la majorité des cas, réussi, bien que le Gouvernement iraquien continue à placer sa population civile dans des lieux à risques, et lorsque nous n'avons pas réussi, ce n'est pas parce que nous n'avons pas essayé.

Cette position est en contraste frappant avec la politique de terreur de l'Iraq, qui a lancé, de sang-froid et sans discrimination, des attaques contre les populations civiles de l'Arabie saoudite et d'Israël, qui n'est même partie au conflit. L'objectif et l'espoir de l'Iraq ont été précisément de provoquer un grand nombre de pertes civiles pour essayer d'étendre le conflit et d'en changer la

M. Pickering (Etats-Unis)

nature. Il n'y est pas parvenu du fait, en grande partie, que la coalition a réussi à vaincre la force aérienne iraquienne et à détruire les missiles Scud iraquiens et leurs bases de lancement, et du fait aussi que le peuple et le Gouvernement israéliens ont fait preuve d'une modération admirable.

En outre, l'Iraq a essayé de s'attirer de la sympathie et de susciter des préoccupations en alléguant que les principaux sites islamiques sacrés en Iraq avaient été attaqués, de façon injustifiée, par les forces de la coalition, mais rien ne prouve que l'un quelconque des quatre principaux Lieux saints de l'Iraq - Karbala, An Najaf, Samarra et Kazimiya - ait été endommagé par les bombardements de la coalition; nous faisons d'ailleurs tout notre possible pour éviter cela. En fait, nous avons eu récemment des preuves fiables qu'ils n'ont pas été endommagés et qu'ils fonctionnent maintenant normalement. Nous ne pouvons savoir si l'Iraq s'en soucie autant, étant donné qu'il contrôle de près ceux qui pourraient servir de témoins.

Nous tournant vers un avenir où un Iraq régénéré pourrait jouer un rôle important dans la région, je puis assurer le Conseil que la coalition n'a nullement l'intention de détruire les sites religieux et culturels de l'Iraq, tout comme nous ne cherchons nullement à frapper des cibles qui ne soient pas militaires dans un effort pour libérer le Koweït.

Il ne doit pas faire de doute que l'on se préoccupe sincèrement de la culture et des civils iraquiens, mais nous ne pouvons qu'être frappés par le silence délibérément observé par certains milieux face aux atrocités commises par l'Iraq contre la population civile du Koweït. Le Koweït a gravement souffert depuis le 2 août. Depuis que nous nous sommes réunis en novembre pour examiner le dossier des abus perpétrés par l'Iraq au Koweït, les horreurs se poursuivent. Les assassinats de femmes, d'enfants, de malades et de personnes âgées continuent; les tortures et les exécutions se poursuivent, tout comme la destruction systématique des villes et de l'infrastructure économique et industrielle du Koweït. Aucun journaliste ou observateur étranger n'a été autorisé par l'Iraq à aller au Koweït pour témoigner, devant le monde entier, de l'agonie du peuple koweïtien. Malheureusement, peu de journalistes ont fait mention du contraste frappant qui existe entre les rapports censurés émanant de Bagdad et le non-accès au Koweït.

M. Pickering (Etats-Unis)

Tout retard dans le retrait de l'Iraq ne peut qu'aggraver les souffrances tragiques du peuple koweïtien. Dans certains milieux l'on ne cesse de parler de l'inquiétude que suscitent les effets des hostilités en Iraq, alors même que l'Iraq menace d'utiliser des armes chimiques non seulement contre les forces de la coalition, mais également contre les populations civiles en Arabie saoudite et en Israël, alors même qu'il a déchaîné une catastrophe écologique horrible en déversant des milliers de tonnes de pétrole dans le golfe Persique, provoquant des dommages incalculables qu'il faudra des années pour réparer et qui coûteront gros aux générations à venir, et alors même que l'Iraq bafoue les dispositions fondamentales de la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre, en refusant de permettre l'accès au Comité international de la Croix-Rouge et en faisant parader des prisonniers de guerre à la télévision pour leur faire débiter des déclarations manifestement sous la contrainte.

Nous demandons instamment au Gouvernement de l'Iraq de mettre fin à toutes ces souffrances et d'engager l'Iraq et le Koweït - en fait la région tout entière - sur la voie du rétablissement et non sur celle de la destruction. Si l'Iraq persiste, la coalition gagnera le conflit militaire. Je suis certain de cela. Mais la paix doit être assurée, et c'est un défi pour nous tous, que nous soyons membres ou non de la coalition. Chaque pays a un enjeu vital à veiller à ce que l'effort collectif entrepris pour restaurer la légalité internationale et la paix et la sécurité réussisse. L'agression de l'Iraq ne doit pas être récompensée, si l'on veut empêcher à l'avenir que d'autres soient tentés de recourir à la brutalité et de se livrer à des attaques non provoquées.

De même qu'un effort collectif est nécessaire pour vaincre l'agresseur, un effort collectif sera nécessaire pour oeuvrer à la justice et à la sécurité dans l'avenir. Le respect de la souveraineté des peuples du Golfe et du Moyen-Orient doit se trouver au coeur de cet effort. Il serait absolument futile pour les Etats-Unis - ou pour tout autre pays d'ailleurs - de croire qu'ils peuvent imposer leur volonté ou leur façon de penser au Moyen-Orient. A l'instar des autres, nous sommes d'avis que l'avenir de la région du Golfe se trouve entre les mains de ses propres populations. Nous attendons des Etats de la région du Golfe qu'ils prennent l'initiative de mettre au point de nouveaux arrangements de sécurité après

M. Pickering (Etats-Unis)

deux guerres d'importance majeure en 10 ans. Aucun Etat de la région ne devrait être exclu, et les Nations Unies et le reste de la communauté internationale ont un rôle à jouer pour encourager l'adoption de dispositions qui pourraient prévenir une autre agression et sauvegarder l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région.

Nous sommes convaincus que le moment est venu d'examiner la prolifération des armes et de la limitation des armes dans la région. Cela porte aussi bien sur les armes classiques que sur les armes de destruction massive. A l'heure actuelle, cinq pays du Moyen-Orient ont davantage de chars d'assaut lourds que le Royaume-Uni ou la France. Au début du conflit l'Iraq en avait davantage qu'à eux deux ensemble. L'Iraq a utilisé des armes chimiques dans la guerre contre sa propre population et cherche à mettre au point des armes biologiques et nucléaires. Un schéma destructeur de concurrence militaire peut effectivement être modifié, et nous pouvons et nous devons oeuvrer ensemble plus efficacement pour aborder la question de la prolifération et réduire le flot d'armes à destination de la région.

Un programme de relance économique doit accompagner l'effort destiné à améliorer la sécurité. Une catastrophe économique dont on ne connaît pas encore toute l'ampleur s'est produite dans le Golfe, gravement compliquée par le terrorisme écologique sans précédent de l'Iraq. Les populations du Golfe paieront pendant longtemps le prix de la politique de Saddam Hussein. Le Koweït a été pillé et saccagé. Des centaines de milliers de travailleurs ont perdu leurs emplois et ont été déplacés. La communauté palestinienne au Koweït seulement a été particulièrement manipulée, prise pour victime et exploitée par l'Iraq. Les systèmes financiers et commerciaux ont été gravement perturbés. Les dommages causés par l'invasion iraquienne sont considérables et l'affrontement perçoit son horrible tribut. Une fois que le conflit sera terminé, l'Iraq lui-même devra se remettre de sa deuxième aventure militaire désastreuse en 10 ans. Les Etats-Unis seront disposés à tenir des consultations avec un large éventail de gouvernements dans le Golfe et ailleurs sur la façon d'encourager et d'aider un tel effort de reconstruction. Tout effort à long terme pour assurer la paix doit reposer sur la stabilité et la croissance économiques et l'Iraq lui-même doit assurément faire partie de cet effort.

M. Pickering (Etats-Unis)

Aucune sécurité véritable n'est possible au Moyen-Orient sans la recherche d'une paix juste et d'une réconciliation réelle avec la participation d'Israël, des Etats arabes et des Palestiniens. La sécurité à long terme exige la tolérance et le respect véritables, qui seront extrêmement difficile à obtenir. Plus vite on mettra fin à l'agression tragique de Saddam Hussein, plus vite on pourra reprendre les efforts pour résoudre ces problèmes. La guerre a éveillé des sentiments de part et d'autre qu'il sera difficile de calmer. Mais personne n'a oeuvré davantage que les Etats-Unis à la conciliation et au dialogue réels entre Israël et les Palestiniens et nous continuerons de le faire.

Comme le Président Bush l'a dit clairement dans son intervention devant l'Assemblée générale le 1er octobre, il sera peut-être possible après le départ inconditionnel de l'Iraq du Koweït, de régler le conflit qui sépare les Arabes d'Israël.

Avant de terminer, j'aimerais demander au Conseil d'écouter encore ceci : je vais parler franchement. Le débat a eu sa part d'accusations et d'insinuations. Nous les avons tous entendues. Ce n'est pas une guerre contre les musulmans ni contre le peuple iraquien. C'est une bataille pour repousser l'agression. Le peuple musulman du Koweït a été la première victime de l'agression. Maintenant Saddam sacrifie sa propre population à ses propres fins - musulmans et chrétiens et Kurdes et des gens d'autres groupes. Ce n'est pas une guerre pour démembrer, démanteler ou détruire l'Iraq et sa population; c'est un recours à la force autorisé par ce Conseil pour régler une violation de la paix et de la sécurité internationales, et ses objectifs sont clairs et dirigés vers ce but. L'Organisation se voue évidemment au règlement pacifique des différends. Elle s'est également attachée à faire cesser le genre d'agression non provoquée commise par Saddam Hussein contre un Etat Membre pacifique. La Charte prévoit l'autorisation du recours à la force par ce Conseil lorsqu'on n'a pas pu arrêter l'agression par un règlement pacifique. Nous avons accepté cette lourde responsabilité et si nous sommes réunis aujourd'hui c'est parce que nous l'acceptons. Ce conflit n'a pas commencé le 16 janvier 1991; il a commencé le 2 août 1990. Nous pouvons discuter de ses origines mais nous ne pouvons méconnaître les nombreuses mesures qui ont été prises au cours de cinq mois et demi pour le résoudre sans recourir à la force.

M. Pickering (Etats-Unis)

Nous sommes impatients et véritablement désireux de passer de la guerre à la construction, à la conciliation et à la coopération. Nous espérons ardemment que de cette tragédie pourront émaner de nouvelles perspectives de paix pour la région du Golfe et de nouvelles perspectives de conciliation et de solutions dans tout le Moyen-Orient. Nous espérons aussi que cette tragédie confirmera le rôle du Conseil de sécurité en tant qu'instrument de sécurité collective dans un monde où le recours à l'agression non provoquée deviendra de plus en plus inacceptable.

M. VORONTSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : J'ai cru comprendre, d'après la déclaration du représentant de l'Iraq que nous aurons la réponse à ma question demain à Moscou de la part du représentant du Président Saddam Hussein qui viendra nous rendre visite.

Nous attendons cette visite avec un vif intérêt. Il se peut aussi que l'on puisse obtenir une réponse aux questions relatives à la déclaration faite par le Conseil de commandement révolutionnaire de l'Iraq. On exprime à Moscou l'espoir que les entretiens qui doivent se dérouler à Moscou avec le représentant du Président de l'Iraq nous permettront de nous rapprocher de notre objectif qui reste inchangé : l'exécution de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

S'agissant de la question qui m'a été posée par le représentant de l'Iraq, je tiens à l'assurer que non seulement la déclaration conjointe du Ministre des affaires étrangères de l'URSS et du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis faite à Washington, mais aussi la déclaration faite à Helsinki par les Présidents des deux pays, l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique, demeurent pleinement en vigueur.

M. HOHENFELLNER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Puisque nous sommes maintenant engagés dans un débat au sens propre du terme au Conseil de sécurité, je voudrais moi aussi poser une question au représentant de l'Iraq.

Il ne fait aucun doute que la résolution 660 (1990) du Conseil de sécurité doit être pleinement appliquée, c'est-à-dire dans chacune de ses parties. Le paragraphe 2 du dispositif de cette résolution a souvent été mentionné au Conseil. Il :

"Exige que l'Iraq retire immédiatement et inconditionnellement toutes ses forces pour les ramener aux positions qu'elles occupaient le 1er août 1990."

Le paragraphe 3 :

"Engage l'Iraq et le Koweït à entamer immédiatement des négociations intensives pour régler leurs différends et appuie tous les efforts déployés à cet égard, en particulier ceux de la Ligue des Etats arabes."

Si j'ai bien compris, le représentant de l'Iraq a dit tout à l'heure que la résolution 660 (1990) ne demandait pas seulement le retrait mais aussi des négociations immédiates et directes. Ma question est donc la suivante : la déclaration du représentant de l'Iraq signifie-t-elle que l'Iraq est maintenant prêt à négocier avec le Koweït?

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Je regrette d'avoir à prendre à nouveau la parole, cette fois-ci à propos de ce qu'a dit le représentant de l'Iraq.

Le représentant de l'Iraq a jugé bon de faire allusion à la présence militaire turque à Chypre. Il a essayé d'établir un parallèle avec l'invasion, l'occupation et l'annexion illégales du Koweït. C'est une calomnie et je me vois obligé de rectifier ce qui a été dit.

Je rappellerai au représentant de l'Iraq que l'intervention de la Turquie à Chypre s'est produite conformément aux traités internationaux et qu'elle a été parfaitement conforme au droit international. Je lui rappellerai aussi que tous les habitants d'un tiers de Chypre auxquels il a fait allusion vivent leur vie quotidienne en toute liberté, dans la paix et la sécurité. En outre, ces gens ont insisté pour que cette présence militaire protectrice soit maintenue jusqu'à ce qu'on soit parvenu à un règlement entre les deux peuples chypriotes. Pareil

M. Aksin (Turquie)

règlement sera obtenu par le biais des négociations actuellement en cours dans le cadre de la mission de bons offices du Secrétaire général. Le représentant de l'Iraq peut-il en dire autant du peuple du Koweït qui souffre sous la botte de l'occupant iraquien?

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Iraq.

M. AL-ANBARI (Iraq) (interprétation de l'arabe) : J'avais demandé la parole pour faire quelques remarques à propos de ce qu'a dit l'Ambassadeur du Royaume-Uni, mais je saisirai cette occasion pour dire quelques mots aussi sur ce qu'a dit le représentant des Etats-Unis et même un mot ou deux sur ce qui a été dit par le représentant de la Turquie.

En ce qui concerne ce qu'a dit Sir David, je souhaitais donner les meilleures réponses possibles à ses questions. Je voudrais souligner à son intention que le Gouvernement iraquien n'a pas rejeté la demande du Comité international de la Croix-Rouge. Des contacts ont lieu actuellement pour permettre à la Croix-Rouge de voir les prisonniers qui sont aux mains des autorités iraquiennes.

Je ferai plus particulièrement allusion à l'une des parties de la déclaration de Sir David. Il a employé le mot "insensé". Je m'élève contre l'emploi de ce mot. Il n'est pas un diplomate de troisième ordre; il est un excellent diplomate, un diplomate de premier ordre. Je ne pense pas qu'il imagine que nous puissions aller aussi bas que cela dans nos déclarations. S'il répète ce mot, je me réserverai le droit de l'employer à son endroit.

J'en viens maintenant à ce qu'a dit le représentant des Etats-Unis d'Amérique. La position de son pays vis-à-vis de la déclaration faite hier par le Conseil de commandement révolutionnaire montre que les Etats-Unis ne portent aucun intérêt à la paix et qu'ils se moquent bien des résolutions du Conseil de sécurité, y compris la résolution 660 (1990) à propos de laquelle l'Iraq s'est même déclaré prêt à agir.

De fait, les Etats-Unis se soucient peu du Koweït. Lorsque la guerre Iran-Iraq a pris fin et que la paix a commencé à s'installer entre les deux pays, les Etats-Unis ont jugé bon de lancer une campagne d'agression contre l'Iraq pour le détruire et s'assurer que l'Iraq cesse de constituer une force de dissuasion contre l'agression sioniste dirigée contre les Etats arabes.

M. Al-Anbari (Iraq)

Pour ce qui est des larmes de crocodile que le représentant des Etats-Unis a versées sur les populations civiles, et sa déclaration selon laquelle les Etats-Unis ne bombardent pas intentionnellement des civils, ma réponse est simple. La façon dont les raids aériens sont lancés - de vastes raids aériens intensifs, continuels et à très haute altitude - fait qu'il est extrêmement difficile de distinguer quoi que ce soit. Et les Américains devraient savoir à l'avance qu'il est extrêmement difficile de faire la distinction entre civils et militaires, entre médecins et policiers, entre mosquées et installations militaires. Les chaînes de télévision américaines ont montré la plus ancienne église de Chaldée, dans le nord de l'Iraq - à proximité immédiate du plus ancien centre archéologique : Nineveh -, qui a été bombardée par un B-52.

Je ne me souviens pas avoir jamais entendu les Etats-Unis reconnaître n'avoir pas respecté les Conventions de Genève, alors qu'ils ont mené de nombreuses guerres depuis la seconde guerre mondiale, dont celles contre le Panama, le Nicaragua et le Viet Nam. Les Etats-Unis n'ont jamais avoué la moindre erreur commise par leurs forces alors que nous connaissons les crimes odieux dont elles se sont rendues coupables.

Aujourd'hui, les Etats-Unis nous abreuvent d'une nouvelle terminologie. Ils disent disposer d'informations selon lesquelles l'Iraq place ses installations militaires parmi les civils, dans les villes, et que c'est la raison pour laquelles ils les ont bombardées. Je me demande comment un pays en guerre peut cacher des chars et des armes de défense aérienne dans une mosquée ou une église. Tout cela ne tient pas debout.

M. Al-Anbari (Iraq)

Si l'Iraq place des armes de défense aérienne dans certains bâtiments civils, cela est légitime, parce qu'il s'agit de nous défendre.

Cela rappelle la quadrature du cercle. Ils disent que nous plaçons des armes au sein de la population civile et que c'est pour cette raison qu'ils doivent les bombarder. C'est là le raisonnement américain. Mais je voudrais préciser que l'Iraq espère que les Etats-Unis seront sincères, qu'ils répondront aux vraies initiatives de paix et qu'ils oeuvreront à l'établissement de la paix dans toute la région du Moyen-Orient au lieu d'exploiter la prétendue crise du Golfe pour essayer de détruire un pays arabe qui représente le coeur de la patrie arabe.

En ce qui concerne la déclaration de mon collègue turc, je suis heureux de l'avoir entendu dire que la population chypriote musulmane dans le pays occupé par la Turquie vit en sécurité et en paix. C'est tout ce que nous souhaitons tous. Mais il n'en demeure pas moins que la présence des forces turques à Chypre va à l'encontre des résolutions du Conseil de sécurité qui demandent à la Turquie de les retirer. Depuis plus de 20 ans, la Turquie ignore ces résolutions. Mais il n'a pas mentionné ce fait.

Quant aux questions posées par mon collègue, l'Ambassadeur de l'Autriche, qui est un homme de loi, je me ferai un plaisir d'y répondre à la première occasion venue.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant de Chypre. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. EFTYCHIOU (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Je n'avais pas l'intention de prendre la parole au sujet de ce point de l'ordre du jour du Conseil. Mais, compte tenu des circonstances, et en raison de la volonté du représentant de la Turquie de tenter de donner des interprétations concernant le problème chypriote, je me vois obligé de mettre les choses au clair, sans vouloir me laisser aller à l'acrimonie.

Quelle que soit la façon dont le représentant de la Turquie souhaite dépeindre la question de Chypre, certains faits sont bien établis, et notamment le fait que la Turquie, quel que soit le nom qu'elle entend donner à son invasion, a utilisé la force militaire contre un voisin faible afin de réaliser ses désirs et objectifs politiques.

La situation telle qu'elle est n'est un secret pour personne, notamment pour le Conseil qui, à maintes reprises, a pris une position claire sur Chypre par le

M. Eftychiou (Chypre)

biais de ses résolutions. La seule question en suspens est celle de leur application et du refus persistant de la Turquie de les respecter et de les appliquer.

A cet égard, nous voudrions une fois de plus saisir l'occasion de demander à la Turquie de bien vouloir respecter ses obligations et les résolutions du Conseil de sécurité, et de coopérer de façon constructive à leur pleine application tant à Chypre qu'en d'autres lieux.

M. PICKERING (Etats-Unis) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, le représentant de l'Iraq a fait plusieurs déclarations, et j'entends, bien sûr, étudier les procès-verbaux des débats d'aujourd'hui et des jours précédents. J'espère que j'aurai l'occasion d'y apporter en temps utile les réponses qui conviennent.

Je me joins à mon collègue du Royaume-Uni dans son souhait d'assurer que le Gouvernement iraquien fait tout son possible pour confirmer ce que je considère comme le premier effort de sa part de laisser entendre qu'il est disposé à se conformer aux Conventions relatives aux prisonniers de guerre.

Deuxièmement, s'il a l'intention de retourner à Bagdad dans un proche avenir, je me ferai un grand plaisir de lui fournir les endroits où il pourra trouver des chars, des pièces d'artillerie et des avions placés dans des centres d'activités civiles ou à proximité, y compris le lieu dont j'ai déjà parlé, où ces derniers jours des avions ont été placés à côté du monument archéologique le plus important et le plus célèbre de l'Iraq.

M. AL-ASHTAL (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de faire une déclaration ou de participer à ce débat, mais je me réserve le droit d'exprimer le point de vue de la République du Yémen sur les questions traitées à la présente séance, notamment en ce qui concerne la déclaration du représentant des Etats-Unis, dans laquelle il a traité longuement des pouvoirs du Conseil et de la relation entre les hostilités actuelles et les résolutions du Conseil et les objectifs de ces opérations, de même que de la paix prochaine et de la façon dont un système de sécurité fondé sur les principes arrêtés par les Nations Unies serait mis en place.

J'ai demandé la parole afin de donner lecture au Conseil d'une déclaration publiée par le Conseil présidentiel en réponse à la proposition iraquienne, dans laquelle ce pays se déclare disposé à prendre des mesures concernant la résolution 660 (1990), y compris le retrait.

M. Al-Ashtal (Yémen)

Voici le texte de cette déclaration :

"Le Conseil présidentiel de la République du Yémen se félicite du communiqué publié par le Conseil de commandement révolutionnaire de l'Iraq et rend hommage à la position historique prise par les dirigeants iraquiens, qui se sont déclarés disposés à respecter la résolution 660 (1990) du Conseil de sécurité en échange d'un engagement de la part des forces de la coalition de cesser le feu immédiatement et de se retirer de la région, ainsi que d'un engagement de la part de la communauté internationale de mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la question du peuple arabe palestinien et aux territoires arabes occupés.

M. Al-Ashtal (Yémen)

"Le Conseil présidentiel, tout en exprimant sa reconnaissance pour cette volonté nationale courageuse, rend hommage à la ténacité du peuple fraternel de l'Iraq. Il appelle le Conseil de sécurité à adopter d'urgence une résolution prévoyant un arrêt immédiat des hostilités. Il appelle tous les dirigeants des pays arabes et musulmans, de même que tous les peuples épris de paix, à assumer leurs responsabilités historiques et à prendre l'initiative en vue d'une paix globale dans la région, y compris le retrait d'Israël des territoires arabes occupés et le rétablissement des droits nationaux légitimes du peuple arabe palestinien.

Le Conseil présidentiel demande aussi aux Etats arabes qui collaborent ou qui sont alliés avec les forces étrangères qui mènent leur guerre injuste contre l'Iraq fraternel de répondre aux appels du panarabisme et de l'islam et d'accomplir leur devoir national en empêchant toutes les forces mobilisées au front de participer à toute action militaire contre les forces iraquiennes et en n'autorisant pas les forces alliées qui combattent l'Iraq à utiliser leur territoire, leur espace aérien ou leurs eaux territoriales pour le lancement de toute attaque contre le peuple iraquien, ses installations, son infrastructure et ses forces armées.

Le Conseil présidentiel espère sincèrement que tous répondront à l'appel à la raison, à la sagesse et à la logique pour arrêter l'effusion de sang et sauvegarder le potentiel de notre nation."

Une déclaration a été publiée de source officielle au sujet du bombardement de l'abri et des pertes humaines qui en ont découlé :

"Les dirigeants, le peuple et le Gouvernement de la République du Yémen sont profondément choqués et affligés par la tragédie qui a abouti au martyre de centaines de femmes, d'enfants et de personnes âgées dans l'Iraq fraternel par suite de l'horrible attaque contre un abri rempli de civils innocents.

La République du Yémen, tout en déplorant et en condamnant ce carnage et la politique de génocide suivie par les Etats-Unis d'Amérique et leurs alliés contre l'Iraq fraternel, réaffirme que la voie de la paix est la seule manière de résoudre la crise. La République du Yémen réaffirme que les actes barbares qui se produisent à l'heure actuelle, y compris le bombardement d'abris, de lieux de culte, d'écoles, de jardins d'enfants et d'autres installations civiles par les Etats-Unis et les forces alliées, non seulement sortent du cadre des résolutions du Conseil de sécurité, mais vont aussi à l'encontre de toutes les religions et conventions internationales.

M. Al-Ashtal (Yémen)

La responsabilité de l'arrêt de ces actes inhumains repose entièrement sur les épaules des Etats qui ont voté en faveur de la résolution 678 (1990). Cela avait été alors souligné par la République du Yémen, lorsqu'elle a affirmé que cette résolution donnait carte blanche aux Etats-Unis et laissait libre cours aux Etats-Unis et à leurs alliés pour détruire l'infrastructure économique, culturelle et scientifique de l'Iraq."

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Zimbabwe.

Le mois de janvier a été une période particulièrement difficile et éprouvante pour le Conseil. Mon prédécesseur, l'Ambassadeur Bagbeni Adeito Nzengeya, du Zaïre, a dirigé les travaux du Conseil avec une habileté et une efficacité rares. Le Zimbabwe le félicite pour ses efforts remarquables, qui ont grandement facilité la tâche du Conseil.

Hier, le Conseil de commandement révolutionnaire de l'Iraq a publié une déclaration qui semble indiquer un changement dans la position iraquienne en ce qui concerne son retrait du Koweït. Le Zimbabwe considère qu'il s'agit d'une déclaration importante et significative. Le Conseil de sécurité doit prendre au sérieux ce fait nouveau. De nombreux éléments doivent être clarifiés. Le Zimbabwe s'attend à ce que le Conseil entreprenne sans délai le processus d'exploration diplomatique en vue de saisir l'occasion de paix que ce fait nouveau pourrait offrir. La gravité de la situation dans le Golfe exige que le Conseil agisse avec tact et rapidité. Nous ne pouvons nous permettre de laisser la moindre occasion de paix nous glisser entre les doigts.

Le Zimbabwe est prêt à collaborer avec tous ceux qui lanceraient des initiatives pouvant permettrent au Conseil de donner suite à ce nouveau développement et d'en tirer profit.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

J'ai reçu une demande d'un membre du Conseil qui souhaite prendre la parole à un stade ultérieur. Avec l'accord des membres du Conseil, je suspends la séance jusqu'au mardi 19 février 1991. L'heure de la séance sera communiquée par le Secrétariat.

La séance est suspendue à 14 h 30.